

RÉGIE DE L'ÉNERGIE

DEMANDE DU TRANSPORTEUR RELATIVE À LA
POLITIQUE D'AJOUTS AU RÉSEAU DE TRANSPORT

DOSSIER : R-3888-2014

RÉGISSEURS : Me LISE DUQUETTE, présidente
M. LAURENT PILOTTO
Mme LOUISE PELLETIER

RENCONTRE PRÉPARATOIRE DU 20 JANVIER 2015

VOLUME 1

JEAN LAROSE
Sténographe officiel

COMPARUTIONS

Me JEAN-FRANÇOIS GUINETTE
procureur de la Régie;

DEMANDERESSE :

Me ÉRIC DUNBERRY
Me YVES FRÉCHETTE
Me MARIE-CHRISTINE HIVON
procureurs de Hydro-Québec TransÉnergie;

INTERVENANTS :

Me STÉPHANIE LUSSIER
procureure de Association coopérative d'économie
familiale de l'Outaouais (ACEFO);

Me PIERRE PELLETIER
procureur de Association québécoise des
consommateurs industriels d'électricité et Conseil
de l'industrie forestière du Québec (AQCIÉ-CIFQ);

Me PAULE HAMELIN
procureure de Énergie Brookfield Marketing S.E.C.
(EBM);

Me STEVE CADRIN
procureur de Fédération canadienne de l'entreprise
indépendante (FCEI);

Me ANDRÉ TURMEL
procureur de Newfoundland and Labrador Hydro (NLH);

Me HÉLÈNE SICARD
procureure de Union des consommateurs (UC).

R-3888-2014
20 janvier 2015

- 3 -

TABLE DES MATIÈRES

	PAGE
PRÉLIMINAIRES	4
REPRÉSENTATIONS D'HYDRO-QUÉBEC TRANSÉNERGIE	7
REPRÉSENTATIONS PAR Me HÉLÈNE SICARD	42
REPRÉSENTATIONS PAR Me ANDRÉ TURMEL	45
REPRÉSENTATIONS PAR Me PIERRE PELLETIER	56
REPRÉSENTATIONS PAR Me STEVE CADRIN	58
REPRÉSENTATIONS PAR Me PAULE HAMELIN	68
REPRÉSENTATIONS PAR Me ÉRIC DUNBERRY	70

R-3888-2014
20 janvier 2015

- 4 -

1	L'AN DEUX MILLE QUINZE, ce vingtième (20e) jour du
2	mois de janvier :
3	
4	PRÉLIMINAIRES
5	
6	LA GREFFIÈRE :
7	Protocole d'ouverture. Rencontre préparatoire du
8	vingt (20) janvier deux mille quinze (2015).
9	Dossier R-3888-2014 - Demande du Transporteur
10	relative à la politique d'ajouts au réseau de
11	transport.
12	Les régisseurs désignés dans ce dossier sont maître
13	Lise Duquette, présidente de la formation, monsieur
14	Laurent Pilotto et madame Louise Pelletier.
15	Le procureur de la Régie est maître Jean-François
16	Guinette.
17	La demanderesse est Hydro-Québec TransÉnergie,
18	représentée par maître maître Éric Dunberry.
19	Les intervenants sont :
20	Association coopérative d'économie familiale de
21	l'Outaouais, représentée par maître Stéphanie
22	Lussier;
23	Association québécoise des consommateurs
24	industriels d'électricité et Conseil de l'industrie
25	forestière du Québec, représentés par maître Pierre

Régie de l'énergie

DOSSIER: R-3959-2016

DÉPOSÉ EN AUDIENCE

Date 2 juin 2016

Pièces n° NON COTÉ

1 Pelletier;
 2 Energie Brookfield Marketing S.E.C., représentée
 3 par maître Paule Hamelin;
 4 Fédération canadienne de l'entreprise indépendante,
 5 représentée par maître Steve Cadrin;
 6 Newfoundland and Labrador Hydro, représentée par
 7 maître André Turmel;
 8 Union des consommateurs, représentée par maître
 9 Hélène Sicard.
 10 Y a-t-il d'autres personnes dans la salle qui
 11 désirent présenter une demande ou faire des
 12 représentations au sujet de ce dossier? Je
 13 demanderais par ailleurs aux parties de bien
 14 vouloir s'identifier à chacune de leurs
 15 interventions pour les fins de l'enregistrement.
 16 Aussi auriez-vous l'obligeance de vous assurer que
 17 votre cellulaire est fermé durant la tenue de la
 18 rencontre préparatoire. Merci.
 19 LA PRÉSIDENTE :
 20 Bonjour tout le monde. En premier, j'aimerais
 21 remercier tout le monde d'être présents malgré le
 22 court délai entre la convocation et la rencontre
 23 d'aujourd'hui. Je comprends que, entre vendredi et
 24 mardi matin, ça peut sembler court, mais tout le
 25 monde est occupé, la formation y inclus. Alors,

1 c'était difficile de pouvoir trouver une autre
 2 plage horaire que celle de ce matin. Encore une
 3 fois merci beaucoup de votre collaboration.
 4 Mais c'est également la raison pour
 5 laquelle je vais entrer dans le vif du sujet assez
 6 rapidement. On a prévu quatre-vingt-dix (90)
 7 minutes ce matin. J'espère sincèrement qu'on ne les
 8 prendra pas toutes, mais on les a si besoin était.
 9 Alors, l'ordre du jour de la rencontre, bien,
 10 évidemment, on est ici pour planifier la rencontre
 11 qui aura lieu du deux au treize (2-13) février deux
 12 mille quinze (2015), donc à peu près dans deux
 13 semaines.
 14 Et nous avons reçu la semaine passée les
 15 lettres de planification des participants, donc
 16 celle du Transporteur mercredi dernier et celles
 17 des intervenants vendredi. Je vais vous avouer que
 18 la rencontre aujourd'hui est surtout concernant la
 19 lettre du Transporteur parce que les temps annoncés
 20 nous semblent à révéler à tout le moins en
 21 termes de planification.
 22 Alors, il y a quatre sujets à l'ordre du
 23 jour aujourd'hui. Alors, le premier, c'est le
 24 mandat du procureur du Transporteur. Ensuite, c'est
 25 le temps annoncé pour la présentation de la preuve;

1 troisièmement, le temps annoncé pour les contre-
 2 interrogatoires; et enfin le temps annoncé pour les
 3 plaidoiries.
 4 Maître Fréchette, je vous demanderais si
 5 vous pouvez venir au micro s'il vous plaît parce
 6 qu'on va commencer avec le premier point qui est le
 7 mandat du procureur pour le Transporteur. Et
 8 j'aurais, la formation en fait a fait quelques
 9 questions à ce sujet-là. Vous allez voir, c'est
 10 très court.
 11 REPRÉSENTATIONS D'HYDRO-QUÉBEC TRANSÉNERGIE
 12 Me YVES FRÉCHETTE :
 13 Bonjour à tous. Il me fait très plaisir d'être ici,
 14 même si ce n'était pas anticipé. Mais il me fait
 15 plaisir de vous souhaiter la bonne année, ainsi que
 16 ce que j'ai fait informellement à toutes les
 17 parties présentes, il n'y a pas de souci. La
 18 faculté d'un procureur, c'est d'improviser. Alors
 19 je vous écoute, puis je tenterai d'être persuasif.
 20 LA PRÉSIDENTE :
 21 Merci beaucoup. En fait, les questions, ce qu'on
 22 voulait savoir du mandat du procureur, c'est...
 23 Mais je ne savais pas, en fait la formation ne
 24 savait pas si c'était vous ou monsieur Verret qui
 25 avait accordé le mandat à Norton Rose, à maître

1 Dunberry et maître Rivon. On vous a demandé les
 2 deux dans l'ignorance de la chose. Mais j'avais
 3 supposé que c'était probablement le Service des
 4 affaires juridiques qui avait accordé le mandat. Et
 5 on se demandait quel était la nature, et est-ce
 6 qu'il y avait des consultations entre le procureur
 7 que vous avez embauché pour gérer ce dossier-là et
 8 vous-même ou s'il y avait une certaine carte
 9 blanche qui était laissée au procureur quant au
 10 déroulement du dossier. J'aimerais savoir si vous
 11 avez vu la lettre de planification, si vous avez
 12 été d'accord avec, si vous l'aviez vue avant et si
 13 vous avez été d'accord avec cette planification-là.
 14 Me YVES FRÉCHETTE :
 15 Tout d'abord je peux vous assurer une chose, c'est
 16 que, que ce soit monsieur Verret, moi-même, puis
 17 vous l'avez déjà vu dans le feu de l'action, là, si
 18 on se regarde, monsieur Verret, moi et les gens,
 19 réglementaire et des affaires juridiques, on
 20 travaille énormément en collégialité. Ça a toujours
 21 été notre façon de faire. Ça, ça n'a pas changé.
 22 Ce, je peux vous assurer que, en ce qui concerne
 23 les affaires juridiques, les affaires
 24 réglementaires à Hydro-Québec, que ce soit en
 25 distribution ou en transport, la collégialité, elle

1 est là.
2 Alors, lorsqu'on se présente devant vous,
3 vous pouvez vous assurer qu'on s'est vérifié,
4 challengé, re-contre-vérifié, et caetera, et
5 caetera. Et cette collaboration, évidemment, bon,
6 puis à chaque année vous connaissez l'ampleur des
7 travaux qu'on présente devant vous, le nombre de
8 dossiers ces dernières années qui fait en sorte et
9 puis... vous connaissez aussi ceux qui nous ont
10 quittés, alors, et qui n'ont pas été remplacés, ou
11 bien maladroitement par votre humble serviteur.
12 Alors, tout ça pour dire qu'on a recours à
13 nos collègues des services externes, comme Gaz
14 Métro peut le faire, et caetera, ou d'autres
15 utilités publiques dans d'autres forums. Et je peux
16 vous assurer que lorsqu'on a des échanges avec
17 maître Dunberry et maître Hivon, et caetera, c'est
18 toujours en collégialité. Puis, effectivement, on
19 collabore avec eux. Puis ce qu'on vous envoie,
20 bien, effectivement, les gens d'affaires
21 réglementaires l'ont examiné, nous l'avons examiné.
22 Puis c'est le fruit d'un travail collectif.
23 Alors, ça, là-dessus, je pense que vous
24 n'avez pas à craindre que, je ne sais pas, moi,
25 Yves Fréchette fait quelque chose de la main droite

1 souhaitez, là, il n'y a pas de souci.
2 LA PRÉSIDENTE :
3 Je vous remercie. En fait, je vais passer aux
4 autres points mais, effectivement, je vais peut-
5 être faire appel à votre mémoire, des fois, sur les
6 temps moyens en matière réglementaire utilisés.
7 Me YVES FRÉCHETTE :
8 Tout à fait. Tout à fait, écoutez, à chaque fois...
9 maître Dunberry aura... on en a parlé hier, il va
10 avoir beaucoup de réponses, il va vous dire comment
11 on voit les choses puis, à la toute fin, n'hésitez
12 pas, ou en cours de route, il n'y a pas de souci.
13 Puis ça peut être la même chose avec mes collègues,
14 Monsieur Boulanger, Maître Pelletier et tout ça,
15 n'hésitez pas. Merci.
16 LA PRÉSIDENTE :
17 Je vous remercie beaucoup. Bonjour, Maître
18 Dunberry.
19 Me ÉRIC DUNBERRY :
20 Bonjour, Madame la Présidente. Monsieur, Madame les
21 Régisseurs. Bon matin et bonne année,
22 officiellement. Vous avez noté que j'étais
23 accompagné, évidemment, de maître Fréchette mais
24 également de madame Stéphanie Caron et de monsieur
25 Stéphane Verret, de même que de maître Marie-

1 puis Stéphane Verret fait quelque chose de la main
2 gauche, puis entre les deux il n'y a pas de
3 discussion. Je pense que ce matin, puis... Si vous
4 me permettez, c'est la première chose que je vous
5 donnerais comme réponse, et je reviendrai à la fin
6 si jamais il vous reste d'autres préoccupations,
7 parce que, hier, on s'est... vous le savez, on le
8 fait toujours, on s'est préparé pour la rencontre
9 de ce matin, on a discuté ensemble, on a des choses
10 qui vont... des explications supplémentaires sur le
11 contenu de la lettre dont je pense vous donner un
12 éclairage.
13 (8 h 40)
14 On s'est rechallengeés encore pour voir les
15 endroits où est-ce qu'on pouvait être plus
16 efficaces, plus efficaces, comment on voyait les
17 choses. Alors, maître Dunberry et maître Yvon, qui
18 vont me suivre à ce micro ce matin, bien, pourront
19 vous donner d'autres explications sur le contenu,
20 vous donner un éclairage, si l'écrit ne...
21 suscitait plus de questions que de réponses. Et
22 puis, à la toute fin, si, encore une fois, il y
23 avait des choses, bien, moi, je suis... je serais
24 juste là puis disponible à revenir vous rassurer ou
25 répondre ou prendre un engagement, si vous le

1 Christine Yvon.
2 Peut-être que je peux entrer directement
3 dans le vif du sujet, comme vous le souhaitez, et
4 vous parler peut-être de notre présentation en
5 chef. La présentation de la preuve qui se ferait en
6 tout début d'audition le lundi, deux (2) février.
7 Nous avons annoncé cinq heures et peut-être, en
8 guise d'information, vous indiquer la composition
9 de cette présentation.
10 Il y aura trois volets. Évidemment, le
11 premier volet sera l'adoption formelle et le dépôt
12 de la preuve, qui prend toujours quelques minutes à
13 faire, quand même, il faut le faire. Deuxièmement,
14 il y aura un énoncé synthèse des faits saillants et
15 des éléments qui sont importants, qui sont à
16 retenir de la preuve documentaire.
17 Et, à cet égard-là, je vous rassure tout de
18 suite qu'il n'y aura aucune preuve nouvelle, sera
19 essentiellement la présentation d'un énoncé
20 synthèse, donc d'un sommaire exécutif. Des éléments
21 qui, à la lecture de l'ensemble de la preuve, des
22 questions, des demandes de renseignements, nous
23 paraissent les plus importants à retenir. Alors,
24 évidemment que c'est un énoncé qui a pour objectif
25 de souligner certains faits qui, pour nous,

1 méritent d'être mentionnés dès le départ pour
2 alimenter vos réflexions.
3 Le troisième partie, parce qu'il y en a
4 trois, c'est un commentaire qui sera livré par les
5 membres du panel du Transporteur concernant les
6 éléments de la preuve et les propositions des
7 intervenants. Alors, ces trois volets, lorsqu'on
8 les additionne, selon nous, peuvent bien
9 difficilement être présentés en moins de quatre à
10 cinq heures. En fait, ce que j'avais en tête
11 c'était une journée, la première journée, du deux
12 (2) février. Une journée à la Régie peut varier
13 entre quatre heures trente et cinq heures, selon
14 les aménagements faits.
15 Alors, nous avons pensé, et c'est notre
16 engagement que je peux réitérer ce matin, que
17 l'ensemble de cette présentation à trois volets
18 sera complété durant la première journée
19 d'audition, donc au terme de la journée du lundi,
20 deux (2) février.
21 J'aimerais revenir sur ce troisième volet,
22 qui est un volet qui explique, pour une bonne part,
23 le temps requis de cette présentation-là, c'est-à-
24 dire une présentation qui a pour objectif, je
25 pense, d'encadrer le débat, d'être aussi efficace

1 éléments de la preuve et des propositions des
2 intervenants. À défaut, vous ne la connaîtrez qu'au
3 moment de la contre-preuve, c'est-à-dire que nous
4 pourrions nous réserver le droit d'entendre tous les
5 intervenants pour ensuite répondre à leur
6 prestation et à leur présentation à la toute fin,
7 donc dans la deuxième semaine. Mais nous pensons
8 qu'il est préférable, au bénéfice de tous
9 d'ailleurs, de le faire de cette façon-ci, qui est
10 façon que certains pourraient qualifier
11 d'inhabituelle, comme maître Cadrin l'a fait, mais
12 qui, dans le cadre réglementaire, offre certains
13 avantages.
14 Deuxièmement, ça encadre le débat
15 contradictoire dès le départ. Troisièmement, je
16 vous suggérerais également que ça permet aux
17 intervenants de préparer et faire leur contre-
18 interrogatoire en connaissance de cause d'éléments
19 qui sont déjà énoncés par le Transporteur sur leur
20 position. Et, enfin, c'est beaucoup plus efficace,
21 je pense, y compris lors de la présentation de la
22 preuve des intervenants, qui auront déjà entendu
23 les positions du Transporteur sur certains
24 éléments.
25 (8 h 45)

1 que possible et de donner aux intervenants, je
2 pense, et à la Régie le bénéfice de nous entendre
3 d'entrée de jeu sur les éléments sur lesquels la
4 contestation risque de se lier, sur lesquels sujets
5 les débats risquent de s'engager.
6 Et j'ai compris, dans le passé, que cette
7 façon de faire, et peut-être plus récemment, avait
8 déjà été adoptée et qu'elle avait été hautement
9 appréciée et jugée efficace et utile par des
10 intervenants, dont trois sont ici ce matin, maître
11 Sicard, maître Turmel et maître Cadrin ou leurs
12 représentants délégués aux fins de la rencontre,
13 notamment dans la cause tarifaire 2015, j'ai
14 compris que cette approche avait été adoptée et
15 qu'elle avait été hautement appréciée par les
16 intervenants.
17 Je suis d'accord, il ne s'agit pas ici
18 d'établir une règle générale, mais nous avons pensé
19 que, dans ce dossier-ci, comme dans la cause
20 tarifaire 2015, cette approche pouvait atteindre
21 des objectifs intéressants. Je les mentionne parce
22 que je pense que vous pourriez les considérer.
23 D'abord, il est toujours utile pour un
24 intervenant et à la Régie, je pense, de connaître
25 dès le départ la position du Transporteur sur les

1 Je me permets de référer à certains extraits, parce
2 que j'ai voulu donner à la Régie, je pense, un
3 portrait complet. J'ai obtenu des extraits des
4 notes sténographiques concernant la position des
5 intervenants sur cette approche en trois temps. Et,
6 dans le cadre de...
7 LA PRÉSIDENTE :
8 Maître Dunberry...
9 Me ÉRIC DUNBERRY :
10 ... de la demande tarifaire de deux mille quinze
11 (2015), les... Oui? Pardon.
12 LA PRÉSIDENTE :
13 Excusez. Je ne veux pas vous arrêter indûment mais
14 cette approche convient. La difficulté qu'on voyait
15 dans le cinq heures, c'était... ou, enfin, l'enjeu
16 qu'on voyait, c'était peut-être la preuve nouvelle.
17 Alors, on ne voulait pas qu'il y ait des... que les
18 parties, incluant la Régie... que les intervenants,
19 incluant la Régie, soient pris par surprise par une
20 nouvelle preuve que vous auriez incluse dans votre
21 preuve pendant le cinq heures. Mais que vous
22 présentiez immédiatement, je pense que,
23 effectivement, c'est une bonne façon de procéder.
24 Il n'y a pas de problème à procéder comme ça. On ne
25 voulait surtout pas que les parties soient prises

1 par surprise et que ça retarde le dossier d'autant,
2 puisque les gens nous auraient sûrement alors
3 demandé un délai pour prendre connaissance de
4 nouvelles preuves, poser des questions, et caetera.
5 Alors, elle était là notre inquiétude. La façon que
6 vous entendez procéder convient. Il n'y a pas de
7 difficulté.
8 Me ÉRIC DUNBERRY :
9 Parfait. Alors... et tel que je l'indiquais il y a
10 quelque minutes, nous allons présenter un énoncé
11 sommaire de type exécutif des faits saillants de
12 notre preuve documentaire qui est déjà au dossier.
13 Et il n'y aura pas de nouvelle preuve dans cet
14 élément de la présentation. Alors, voilà. Et si on
15 comptabilise l'ensemble, nous avons six témoins, un
16 témoin expert.
17 Nous avons, Madame la Présidente, vous le
18 savez... vous le savez, nous avons à l'origine un
19 certain nombre de sujets. Ce nombre de sujets a
20 augmenté au fil des demandes de renseignements et
21 du dépôt d'une preuve supplémentaire. On peut
22 identifier une douzaine de sujets maintenant à
23 traiter. Alors, si on fait - et on l'a fait hier à
24 nouveau - si on fait un calcul, et nous travaillons
25 fort ces jours-ci à parfaire, à travailler sur ces

1 quand on atteint deux heures de plaidoirie de la
2 part d'Hydro, notamment Distributeur, c'est une
3 longue plaidoirie. Alors, donc, dont notre
4 étonnement. Et aussi tenter... on voulait vous
5 adresser la question : que peut-on faire pour
6 s'assurer et faciliter la tâche du tribunal pour
7 s'assurer que nous allons demeurer dans cette
8 période de deux semaines? Le calendrier est
9 toujours aussi serré qu'il l'était.
10 Alors, donc, nous sommes à la recherche de
11 solutions et de vos propositions, essentiellement,
12 à cet effet. Et notre étonnement n'était pas
13 seulement qu'au niveau de la présentation de la
14 preuve mais aussi au niveau de la plaidoirie de
15 huit heures. Alors, peut-être aller vous avoir des
16 informations additionnelles à nous donner là-dessus
17 ou quelques suggestions.
18 Me ÉRIC DUNBERRY :
19 Oui. En réponse à votre question, Madame la
20 Régisseuse Pelletier, je vous dirais ceci, peut-être
21 en guise de commentaire introductif. D'abord, nous
22 avons, nous, au transporteur, ses procureurs
23 internes et externes, nous avons l'objectif ferme
24 et résolu de compléter l'audience à l'intérieur du
25 délai de dix (10) jours ouvrables qui a été impart

1 présentations qui vont progresser, évidemment, au
2 fur et à mesure de notre travail préparatoire, mais
3 le nombre d'heures annoncé, c'est-à-dire une
4 première journée, après vérification hier, et nous
5 nous sommes contre-interrogés les uns, les autres,
6 pour répondre parce qu'on s'attendait bien à la
7 question que vous allez nous poser, ça nous paraît
8 raisonnable dans les circonstances.
9 LA PRÉSIDENTE :
10 Je vous remercie beaucoup. On pourrait peut-être...
11 avez-vous encore des questions?
12 Mme LOUISE PELLETIER :
13 Non. Peut-être mettre en contexte essentiellement
14 que... un des objectifs aussi de notre rencontre
15 d'aujourd'hui étant d'établir un déroulement
16 efficace de l'audience et aussi tenter de chercher,
17 peut-être, vos suggestions et solutions pour
18 s'assurer que le tribunal va entrer dans le deux
19 semaines qu'on a et qu'il n'y aura pas de
20 débordement. Alors, maître Fréchette nous a indiqué
21 tantôt que nous sommes en courant de l'ampleur des
22 travaux déjà à la Régie... qui viennent à la Régie,
23 en effet, et d'où notre surprise à voir une
24 plaidoirie de huit heures.
25 Pour avoir fait quelques dossiers déjà,

1 par la Régie, c'est-à-dire du deux (2) au treize
2 (13) février.
3 Et je peux vous assurer ce matin, et je
4 prends l'engagement formel devant vous, que nous
5 allons déployer tous les efforts pour compléter
6 cette audience à l'intérieur du délai qui a été
7 imparté.
8 Et je pense que, lorsqu'on fait le total
9 des temps annoncés avant les compressions dont je
10 vais vous faire part dans quelques minutes
11 concernant les contre-interrogatoires, si on fait
12 le total du temps annoncé par toutes les parties,
13 nous sommes à l'intérieur du cadre de temps défini
14 par la Régie.
15 Alors, si on fait le total des heures,
16 présumant un quatre heures et demie à cinq heures
17 par jour, nous sommes déjà à l'intérieur de ça. Cela
18 dit, nous ne voulons pas flirter avec les limites
19 externes; et je comprends bien votre commentaire,
20 mais nous avons cet engagement-là et je tiens à le
21 réitérer d'une part.
22 D'autre part, je vous dirais que cet
23 engagement-là doit être lu à la lumière de ce qui
24 est devant vous. Vous avez un dossier important. Le
25 politique d'ajout est un dossier qui implique des

1 enjeux financiers considérables pour le
2 transporteur mais aussi pour ses clients. Ce
3 dossier-là cherche à répondre précisément. Madame
4 la Présidente, à des questions qui ont été posées
5 par la Régie, des préoccupations évoquées par
6 certains intervenants au cours des dernières années
7 et qui ont déjà fait l'objet de certaines décisions
8 de la Régie.

9 (8 h 50)

10 Et nous voulons répondre adéquatement,
11 pleinement, correctement à ces questions et
12 préoccupations parce que vous allez rendre une
13 décision qui est une décision, et c'est pourquoi ce
14 dossier s'appelle « générique », c'est une décision
15 de politiques réglementaires, donc l'expression
16 anglaise « the policy making », qui aura une valeur
17 de précédent importante et qui pourra affecter le
18 Transporteur et ses clients pour une période
19 indéterminée, mais probablement quand même assez
20 longue, eu égard au fait que la dernière cause de
21 cette nature remonte à la décision D-2002-95.

22 Alors, pour nous, c'est important de bien
23 présenter les choses-là. D'où l'importance d'agir
24 avec efficacité, Madame la Présidente, mais
25 également de prendre le temps de vous fournir tout

1 comprends que ça dépend du temps de réponse qu'on
2 vous donne, le temps de réponse qu'on vous donne,
3 et caetera. Mais en ce moment, en donnant les
4 heures que vous nous avez données, ça nous permet
5 un à un intervenant et demi par jour. Ce qui veut
6 dire que si jamais ça va plus vite, parce que vous
7 allez plus rapidement sur vos contre-
8 interrogatoires, je ne peux pas nécessairement
9 appeler la prochaine partie, parce que son témoin
10 n'est peut-être pas là. Et ça devient encore plus
11 critique lorsqu'on parle d'experts, parce que,
12 usuellement, ils essaient d'intervenir là où on
13 leur donne les journées prévues.

14 Pour vous donner, pour vous dire où on s'en
15 va dans la planification de l'audience, on va
16 procéder par type de clients du Transporteur.
17 Alors, on va faire la preuve du Transporteur.
18 Ensuite, on va commencer par les clients
19 résidentiels. Ça va être l'ACEFO, UC. Ensuite, ça
20 va être la FCEI, qui est le client commercial, en
21 fait c'est un client du Distributeur, mais on se
22 comprend. Ensuite, c'est l'industriel avec l'ACQIE-
23 CIFO. Et on va terminer avec les clients point à
24 point qui est EBN et NLH.

25 Alors, les deux experts prévus au dossier

1 l'éclairage qui est requis pour étudier ces sujets.

2 LA PRÉSIDENTE :

3 Je vais vous interrompre juste parce que je veux
4 juste recadrer. Parce que, là, j'aimerais qu'on
5 aille effectivement peut-être sur les temps de
6 contre-interrogatoires.

7 Me ÉRIC DUNBERRY :

8 Oui.

9 LA PRÉSIDENTE :

10 Et une des difficultés de temps, effectivement, en
11 ce moment, là, là ce que vous avez annoncé pour
12 l'instant, c'est seize (16) heures potentielles de
13 contre-interrogatoires plus les huit heures de
14 plaidoirie. Pour vous dire, là, dans une semaine,
15 c'est vingt-trois heures et demie (23,5)
16 d'audience. Vous m'en prenez vingt-quatre (24) à
17 vous tout seul avec les contre-interrogatoires et
18 la plaidoirie. C'est un peu trop si on veut y
19 arriver. Effectivement, pour reprendre votre
20 expression, on flirte avec la fin de la semaine.

21 Et l'autre préoccupation évidemment qu'on
22 doit avoir quand on fait une planification,
23 puisqu'en s'est, bien sûr, fait notre
24 planification, c'est d'avoir un temps de contre-
25 interrogatoires le plus précis possible. Je

1 de la part des intervenants, monsieur Knecht et
2 monsieur Adamson, vont passer dans la semaine,
3 selon les horaires qu'on nous avait donnés, du neuf
4 (9) février. C'est sûr que si on leur dit : « Vous
5 êtes dans la semaine du neuf (9) février », si
6 jamais ça va plus vite et puis qu'ils auraient pu
7 passer le vendredi, bien, ils ne seront pas là.

8 C'est important d'avoir les bons temps de
9 contre-interrogatoires également pour que tout le
10 monde puisse se préparer en temps opportun. Et
11 c'est pour ça que j'aimerais qu'on passe peut-être
12 à la phase, vous nous avez dit que vous avez peut-
13 être des temps de contre-interrogatoires...

14 Me ÉRIC DUNBERRY :

15 Oui.

16 LA PRÉSIDENTE :

17 ... plus courts, nous indiquer, après vos
18 révisions, ce que ça donne.

19 Me ÉRIC DUNBERRY :

20 Oui. Est-ce que je dois comprendre, Madame la
21 Présidente, que l'ordre que vous avez annoncé est
22 un ordre définitif?

23 LA PRÉSIDENTE :

24 Pas mal, oui. À moins que vous ayez des bons
25 arguments pour faire autre chose.

1 Me ÉRIC DUNBERRY :
2 Non, non, c'est juste parce que j'allais faire des
3 représentations sur une façon peut-être de grouper
4 les... non pas les témoins parce qu'il n'était
5 absolument pas de notre intention de scinder la
6 preuve et de diviser les panels, mais nous avons
7 proposé une séquence de comparation des
8 intervenants qui, quant à nous, assurait certaines
9 efficacités. Mais si la décision a été prise, je la
10 prends comme un fait et je m'y adapterai tout de
11 suite en vous indiquant que cet ordre-là, si c'est
12 celui-là qui doit être suivi, nous amène à contre-
13 interroger les experts, effectivement, dans la
14 deuxième semaine, certainement pour NLH; quant à
15 l'AQCIÉ-CIFQ, on verra.
16 Nous avons fait le total du temps de
17 contre-interrogatoires du panel d'Hydro-Québec. Et,
18 normalement, le panel d'Hydro-Québec sera libéré le
19 mercredi.
20 LA PRÉSIDENTE :
21 Oui. Ou enfin...
22 Me ÉRIC DUNBERRY :
23 Le temps total de contre-interrogatoires des
24 intervenants est de sept heures quarante annoncé.
25

1 LA PRÉSIDENTE :
2 Oui.
3 Me ÉRIC DUNBERRY :
4 Et nous avions annoncé cinq heures. Ce qui fait
5 douze heures quarante (12,40).
6 LA PRÉSIDENTE :
7 Prenez une demi-journée pour la Régie.
8 Me ÉRIC DUNBERRY :
9 Voilà! Alors, nous arrivons à la fin... Une demi-
10 journée pour la Régie. Merci. Je le note. Alors,
11 nous arrivons donc à la fin du mercredi, au pire
12 dans le cas jeudi matin.
13 Et je le mentionne, c'est bien, je voulais
14 l'indiquer, monsieur Sylvain Clermont, qui, comme
15 vous savez, est un des membres du panel, a une
16 contrainte et un engagement de longue date fixé. En
17 fait, monsieur Clermont sera à l'extérieur du pays
18 à compter du dix (10) février, le mardi dix (10)
19 février, donc dans la deuxième semaine. Et c'est
20 pour un engagement important. Il est le
21 « chairman » d'un comité de la NERC. Et cet
22 engagement incontournable a été pris de très très
23 longue date bien avant la fixation de l'audition et
24 en sa qualité de chairman pour cette réunion
25 d'importance, il doit être, je pense, à Washington.

1 (8 h 55)
2 Alors, je le mentionne tout de suite, là,
3 parce qu'il est important de le dire, ce membre du
4 panel, qui présente un certain nombre de sujets et
5 qui est appelé à répondre à un certain nombre de
6 questions, sera absent à compter du dix (10)
7 février. Alors, voilà pour le commentaire.
8 Maintenant, pour arriver au vif du sujet,
9 avec votre permission, Madame la Régisseuse
10 Pelletier, vous m'avez parlé du temps de
11 présentation, j'allais y répondre dans cet ordre-là
12 mais, eu égard à la question posée par madame la
13 présidente Duquette...
14 Mme LOUISE PELLETIER :
15 Elle a préséance.
16 Me ÉRIC DUNBERRY :
17 ... je vais référer et répondre à la question des
18 contre-interrogatoires mais je reviens vers vous
19 tout de suite, et n'y voyez pas là un manque
20 d'intérêt, bien au contraire.
21 Alors, Madame la Présidente, au niveau des
22 contre-interrogatoires, je commence par la fin,
23 c'est-à-dire vous donner le résultat. Hier, nous
24 avons voulu refaire vraiment, entre le quatorze
25 (14) janvier, où nous avons écrit, et hier, les

1 choses ont évolué, comme toujours, notre
2 préparation progresse chaque jour.
3 Alors, au niveau des temps de contre-
4 interrogatoire, nous anticipons ce qui suit. Sans
5 grande marge de manoeuvre, alors ce sont des temps
6 aussi réels que possible. Alors, pour l'ACEFO, nous
7 avons d'une heure à deux heures, nous proposons de
8 réduire de quarante-cinq (45) à soixante (60)
9 minutes. Présumant que les réponses suivent le
10 rythme des questions. Pour l'AQCIÉ/CIFQ, nous
11 avons annoncé de trois à quatre heures et nous
12 maintenons le trois à quatre heures, c'est un panel
13 de quatre et il y a un expert. Et beaucoup de
14 choses sont évoquées dans cette preuve, alors nous
15 allons maintenir ce temps de trois à quatre heures.
16 Dans le cas de la FCEI, nous avons annoncé
17 de deux à trois heures, nous pensons pouvoir
18 compléter ce travail rapidement, efficacement à
19 l'intérieur de soixante (60) à soixante-quinze (75)
20 minutes, donc une heure, une heure et quart. Dans
21 le cas de NLH, nous avons annoncé de trois à
22 quatre heures, ça sera un peu plus court, donc de
23 trois à trois heures et demie, on retranche une
24 demi-heure de ce côté-là également. Dans le cas de
25 NLH, évidemment, vous avez vu la preuve de cet

1 expert, qui introduit au dossier ce qui, pour nous,
2 est une preuve non pertinente; qui pourrait être
3 jugée pertinente néanmoins, on réfère ici à toute
4 cette jurisprudence américaine sur l'ordonnance
5 1000 de la FERC, qui, quant à nous, n'a aucune
6 pertinence dans le débat actuel, mais nous devons
7 néanmoins vous le démontrer. Et, enfin, UC, nous
8 avons annoncé d'une à une heure et demie, je pense
9 qu'on pourra le faire entre trente (30), quarante
10 (40) minutes.

11 Alors, si vous faites la somme de ces
12 temps-là, ça oscille entre sept à dix (10) ou onze
13 (11) heures, ce qui est une suppression d'environ
14 quatre heures... quatre à cinq heures dans les
15 temps de contre-interrogatoires, ce qui représente,
16 je pense, le tiers de ce qui avait été annoncé.
17 Alors, voilà pour la compression des temps de
18 contre-interrogatoires, Madame la Présidente.

19 Et, comme vous savez, le contre-
20 interrogatoire, c'est loin d'être une science
21 exacte et certaines études américaines démontrent
22 que, lorsqu'on divise le temps de réponses et le
23 temps de questions, les questions généralement
24 couvrent le tiers et les réponses les deux tiers.
25 Et, dans le deux tiers, il y a habituellement un

1 pour les répliques. Cette plaidoirie donc aura deux
2 volets.

3 Au niveau de la plaidoirie en chef, Madame
4 la Présidente, peut-être certaines choses à garder
5 à l'esprit, je ne reviendrai pas sur l'importance
6 de la cause et le nombre de sujets à traiter, vous
7 les connaissez, vous le savez. Mais on doit
8 néanmoins répondre et traiter les arguments de six
9 intervenants, y compris EMB qui aura sans doute des
10 représentations à faire, elle a annoncé des
11 représentations à faire en argumentation. Et il y a
12 déjà également des éléments qui sont connus de ses
13 positions.

14 Alors, nous devons traiter de ces six jeux
15 d'arguments et répondre à tout ce qui aura été dit,
16 à toute la preuve qui sera présentée, y compris les
17 réponses aux questions que nous allons leur poser
18 en contre-interrogatoire. Et la moitié de cette
19 preuve-là nous est inconnue à l'heure actuelle. En
20 termes de réponses à des questions qui devront être
21 fournies.

22 Je vous dirais également que la majorité
23 des sujets sont maintenant contestés ou font
24 l'objet de débats. Et il y a eu beaucoup de
25 questions se posées par la Régie, et l'un de nos

1 vingt pour cent (20 %) d'objections. Alors, c'est à
2 peu près ça, on contrôle peu mais on contrôle les
3 questions.

4 Alors, voilà les temps, Madame la
5 Présidente, que je vous propose et que je pense que
6 ces temps sont réalistes. Et je vous dirais, par
7 ailleurs, que, si vous prenez la somme des temps de
8 contre-interrogatoires des intervenants, il est
9 supérieur au temps de contre-interrogatoires que
10 nous vous proposons maintenant. Les contre-
11 interrogatoires des intervenants totalisent au-delà
12 de douze (12) heures et nous sommes maintenant dans
13 des temps de contre-interrogatoires... évidemment,
14 ils sont tous à interroger le même panel mais
15 devons les interroger tous. Alors, il y a un effet
16 de levier qui joue dans les deux sens mais nous
17 avons six intervenants, ils n'en ont qu'un seul. Et
18 il y a plusieurs témoins de chaque côté. Alors,
19 voilà.

20 Maintenant, à moins de d'autres questions,
21 Madame la Présidente, j'en arriverais à
22 l'intervention... pardon, à l'argumentation.
23 L'argumentation, pour dire les choses simplement,
24 je dirais que nous avons une journée et demie :
25 une journée pour la plaidoirie et une demi-journée

1 objectifs, Madame la Présidente, c'est de répondre
2 à toutes vos questions. Vous avez annoncé un
3 contre-interrogatoire du panel d'une demi-journée,
4 c'est un contre-interrogatoire de trois heures,
5 significatif, nous voudrions répondre à toutes vos
6 questions et nous voudrions également, en
7 plaidoirie, revenir sur chacune des questions, dans
8 la mesure où nous pensons qu'il est utile de le
9 faire.

10 Et nous allons certainement détecter dans
11 vos questions des préoccupations, des axes de
12 développement, peut-être des éléments annonciateurs
13 de réflexion au moment de vos délibérés, nous
14 allons vouloir répondre à tout ça.

15 Alors, considérant le nombre de sujets, le
16 nombre d'intervenants, l'enjeu et l'ensemble des
17 questions, pour vous fournir un éclairage, nous
18 avons hier fait un travail, Madame la Présidente,
19 de vérification. Nous nous sommes questionnés les
20 uns les autres et nous pensons encore que nous
21 avons besoin de cinq heures pour présenter
22 l'ensemble des arguments pour répondre à l'ensemble
23 des préoccupations exprimées lors des demandes de
24 renseignements, traiter des sujets...
25

1 LA PRÉSIDENTE :
2 Pour votre plaidoirie en chef, cinq heures?
3 Me ÉRIC DUNBERRY :
4 Oui. Il y a au-delà de douze (12) sujet, Madame la
5 Présidente, c'est important d'y revenir. Et il y a
6 des sujets, comme vous le savez, que ce soit le
7 suivi des engagements, que ce soit l'agrégation
8 charges/ressources pour le Transporteur, que ce
9 soit les mises en service échelonnées, il y a des
10 questions qui se sont soulevées quant à des
11 questions de droit pur en droit civil, en droit
12 réglementaire. Il y a la question de droit sur les
13 situations et les cadres juridiques constitués. Il
14 y a des questions relatives à l'ordonnance 1000.
15 Il y a des questions relatives au fait que
16 certains... certaines préoccupations quant à
17 l'application prospective ou rétrospective. La
18 Régie a indiqué qu'elle pourrait considérer qu'elle
19 est en mesure de rendre des décisions d'application
20 rétrospective, donc des décisions qui auraient des
21 effets sur des situations en cours. Il y a
22 beaucoup, beaucoup d'éléments. Et sans parler,
23 évidemment, de toutes ces questions purement
24 réglementaires sur les modalités de mise en oeuvre,
25 les questions relatives à la conception, au

1 mais, hein, ce n'est pas moi que... ce n'est pas la
2 formation qui pose l'ensemble des questions. Et ce
3 n'est certainement pas la formation qui y répond.
4 Alors, ça peut prendre plus de temps et je
5 veux que vous compreniez que s'il y a un...
6 malheureusement, si ça déborde, les plaidoiries
7 devront être par écrit. Et là, on arrive... vous
8 nous annoncez encore un cinq heures. C'est, je vous
9 dirais, hors norme. C'est que qui nous surprend
10 puisque, même dans les grandes plaidoiries de
11 maître Fréchette, je ne l'ai jamais vu vraiment
12 dépasser deux heures. Maître Fraser au
13 Distributeur, c'est la même chose. Alors, je me
14 demandais s'il y avait des efforts de concision qui
15 pouvaient être faits. Je comprends qu'il y a
16 beaucoup d'enjeux mais je...
17 Enfin, tout ça pour vous dire : si on a le
18 temps, on vous écouterait pendant cinq heures. On
19 vous écouterait attentivement. Mais si le temps
20 devait presser, ça se fera par écrit. Est-ce que
21 cette situation-là, est-ce que ça va? Est-ce que
22 c'est... est-ce que ça... je ne veux pas... À tout
23 le moins, la réplique pourra être par écrit parce
24 que là... Ça serait combien de temps, la réplique?
25

1 principe directeur à la neutralité tarifaire. Il y
2 a beaucoup, beaucoup, beaucoup de matière, Madame
3 la Présidente, qui s'est ajoutée en cours de route.
4 (9 h 05)
5 LA PRÉSIDENTE :
6 Je comprends qu'il y a beaucoup de matière mais
7 vous comprendrez notre étonnement parce que, en
8 matière tarifaire, qui ne sont peut-être pas des
9 dossiers de « policy making » mais qui sont quand
10 même des dossiers ayant beaucoup d'enjeux, beaucoup
11 d'enjeux qui sont importants, et c'est là où je
12 voulais faire appel peut-être à la mémoire de
13 monsieur... de maître Fréchette, mais je ne me
14 souviens pas, outre des dossiers de révision, des
15 dossiers où ça a requis plus de deux heures
16 d'argumentation. Alors là, vous doublez le temps
17 maximum usuel.
18 Alors, c'est juste là l'étonnement. Puis,
19 je vais vous dire tout de suite, si on arrive à la
20 fin, la plaidoirie va être écrite, parce qu'on ne
21 dépassera pas les deux semaines. Là, je comprends
22 qu'on tasse un petit peu les contre-
23 interrogatoires, mais comme vous l'avez dit vous-
24 même, c'est une matière où on ne contrôle pas tout.
25 La formation peut essayer de diriger les débats

1 Me ÉRIC DUNBERRY :
2 Bien, écoutez...
3 LA PRÉSIDENTE :
4 Demeurez-vous avec le trois heures?
5 Me ÉRIC DUNBERRY :
6 ... la réplique, c'est quelque part... évidemment,
7 je vais répondre et je ne veux pas tester votre
8 patience, Madame la Présidente, mais je vous invite
9 à être quelques minutes dans mes souliers et je me
10 mets dans les vôtres, rassurez-vous, je vous
11 assure. Je vous entends en qualité de présidente
12 d'une formation nous dire, et que ce soit la Régie
13 de l'énergie, la Cour supérieure, la Cour d'appel
14 ou la Cour suprême, nous n'avons qu'une heure.
15 Quelle que soit la nature des enjeux, la Cour
16 suprême, sauf exception, nous limite à des temps
17 très serrés.
18 Évidemment, le tout est plaidé par écrit
19 bien avant l'audition, en Cour suprême, comme
20 ailleurs. Mais je vous dirais ceci : je savais que
21 vous alliez nous poser cette question et la
22 dernière chose que je voulais faire, c'est de
23 paraître rigide ou de ne pas saisir vos
24 préoccupations. J'essaie d'être raisonnable au
25 maximum, dans la mesure où j'ai - et les

1 représentants d'Hydro-Québec également, et maître
2 fréchette qui est également un mandataire - nous
3 avons le mandat de présenter un dossier important
4 qui a fait l'objet déjà de deux décisions où la
5 Régie nous demande d'expliquer, de justifier, pour
6 obtenir votre adhésion à une politique d'ajouts
7 qui, pour nous, est optimale.

8 À l'heure actuelle, les intervenants
9 demandent cinq heures. Ce n'est pas comme ça que
10 j'ai fait le calcul, je vous l'assure, je vous le
11 dis sous mon serment d'office, je ne savais pas que
12 les intervenants allaient requérir cinq heures
13 parce que je vous ai écrit le quatorze (14) janvier
14 et ils vous ont écrit le dix-neuf (19) janvier.

15 Mais je constate aujourd'hui que les
16 intervenants demandent cinq heures. Et ce n'est pas
17 la logique, mais je vous dis simplement que nous ne
18 demandons pas davantage de temps de plaidoirie que
19 les intervenants. Et nous ne demandons pas
20 davantage de temps que les intervenants pour les
21 contre-interrogatoires. En fait, nous prenons moins
22 de temps qu'eux. Et ils n'ont qu'une partie pour
23 les intéressés, c'est nous.

24 Alors, le cinq heures est nécessaire dans
25 la mesure où je présente les sujets que vous avez

1 identifiés correctement. Je peux les présenter par
2 écrit également. Et dans un dossier sur un taux de
3 rendement l'année dernière, nous avons manqué de
4 temps et, à la toute fin, nous avons convenu de
5 procéder par écrit. Ce n'était pas le choix
6 d'origine mais c'est un choix qui s'est imposé.

7 Et dans ce dossier-ci, sujet à confirmer
8 avec mes clients parce que je dois recevoir des
9 instructions pour ce genre de matière, nous serons
10 évidemment disposés à procéder par écrit y compris
11 pour la réplique, Madame la Présidente, parce que
12 notre engagement est de compléter en deux semaines.
13 Nous avons comme vous des contraintes de
14 disponibilité auprès de nos témoins, des parties.

15 Et c'est un dossier qui à un moment... tous
16 les dossiers ont leur moment, « there's a moment »
17 et celui-ci à son moment maintenant. Et nous
18 voulons qu'il débute et qu'il se termine. Alors, on
19 fera les aménagements importants. Mais, Madame la
20 Présidente, si je pouvais vous dire quatre heures
21 ce matin, je serais très heureux de le faire. Mais
22 je pense que ça va prendre cinq ans... cinq,
23 pardon, cinq heures... Je pense que ça va prendre
24 cinq heures, parce que si je fais la somme des
25 quatorze (14) sujets que j'ai identifiés, et si je

1 prends vingt (20) minutes, quinze (15) minutes, par
2 sujet, ne serait-ce que vous dire pourquoi il est
3 fondé et pourquoi je veux vous convaincre que
4 certaines des questions, des préoccupations
5 exprimées, sont pleinement résolues, ça me prend
6 quinze (15), vingt (20) minutes parce que je dois
7 vous référer à de la preuve et je dois vous
8 convaincre, et je dois vous regarder, voir si vous
9 êtes d'accord, voir si vous semblez adhérer et,
10 sinon, insister.

11 Et, ensuite, revenir pour tenter à nouveau
12 de vous convaincre du bien-fondé de notre
13 proposition. Alors, c'est le temps qui est requis,
14 Madame la Présidente. Je ne peux pas comparer le
15 temps requis dans ce dossier-ci à d'autres
16 affaires. Chaque affaire est différente.
17 (9 h 10)

18 Au cours de mes vingt-cinq (25) dernières
19 années, j'ai noté qu'il y a des dossiers qui
20 devaient prendre quelques jours, qui ont pris des
21 semaines malgré la bonne foi de tous, et vice
22 versa. Le temps de la plaidoirie, c'est une
23 créature qu'on ne contrôle pas, qui s'impose en
24 cours de route. Et je pense que cinq heures, c'est
25 raisonnable aux fins de la planification.

1 LA PRÉSIDENTE :

2 Écoutez, on va prendre le cinq heures, vous me
3 dites cinq heures, on va le prendre pour l'instant,
4 on va l'inscrire au calendrier. Je veux juste que
5 vous soyez conscient...

6 Me ÉRIC DUNBERRY :

7 Tout à fait.

8 LA PRÉSIDENTE :

9 ... que si... qu'il ve y avoir une réévaluation
10 évidemment en cours d'audience, et que si le temps
11 doit être compressé, votre temps de plaidoirie doit
12 être compressé pour que tous puissent faire, à tout
13 le moins, la plaidoirie, on vous le signifiera.

14 Vous aurez évidemment l'occasion de faire une
15 plaidoirie par écrit ou de compléter par écrit.
16 Mais je veux juste vous dire que... Je comprends
17 votre point, mais ça sort des normes, on s'entend.

18 Quand on avait fixé le deux semaines, on
19 prend les temps historiques. Je vais vous dire ça
20 comme ça. Et comme vous sortez des normes, bien,
21 vous risquez de, s'il manque du temps à la fin, de
22 vous faire compresser quelque peu. Vous serez avisés
23 à l'avance. Et puis vous pourrez faire toutes vos
24 représentations par écrit, n'ayez crainte. Mais il
25 y aura une révision en fin de dossier, en fin

1 d'audience pour voir et s'assurer que tout le monde
2 a des temps de plaidoirie. Je ne voudrais pas,
3 parce que vous prenez cinq heures, avoir à demander
4 au dernier, qui serait M. H. dans ce cas-là, d'avoir
5 à courir pour faire la sienne. Je veux que tout le
6 monde ait des temps de représentations.
7 Me ÉRIC DUNBERRY :
8 Tout à fait, Madame la Présidente. Je suis tout à
9 fait conscient des concepts d'équité procédurale
10 qui s'imposent à tous. Et c'est pour ça que
11 j'invite... en fait je vous invite tous, mais
12 j'invite aussi les intervenants, qui ont été fort
13 silencieux ce matin, à également s'examiner et à
14 s'évaluer et à se réévaluer, y compris au moment de
15 leur présentation. Et on pourra tous... Et, moi, je
16 m'assurerai également de communiquer avec mes
17 procureurs en temps réel la semaine du premier
18 (ier), du deux (2) février pour se mettre à jour
19 les uns, les autres au fur et à mesure.
20 Je me permettrai d'insister sur un élément.
21 Mais avant de le faire, si vous me permettez,
22 j'aimerais consulter mes Clients derrière moi,
23 prendre trois secondes, et vous revenir peut-être
24 avec de dernières représentations, si vous me le
25 permettez.

1 Donc, dans votre prévision de temps
2 d'audience, vous devrez prévoir que je m'objecte à
3 toute question qui aurait pu être transmise à mon
4 client sous forme de demande de renseignements. Je
5 veux bien... Je vais vous laisser aller.
6 LA PRÉSIDENTE :
7 Il n'y a pas une obligation. D'habitude, les
8 demandes de renseignements, on va y aller sur des
9 questions plus techniques qui demandent des
10 calculs, parce qu'on ne veut pas que les personnes
11 qui soient là aient à aller refaire les calculs ou
12 à faire les calculs sur place, bon, qui demandent
13 des questions techniques plus pointues. Évidemment,
14 les questions d'opinion, c'est mieux quand c'est
15 sur place. Alors, je veux juste qu'on s'entende sur
16 les objections.
17 Me HÉLÈNE SICARD :
18 On s'entend qu'il y a certaines questions qui
19 peuvent être posées. Ce n'est pas ça. Mais je veux
20 annoncer tout de suite, parce que quand on annonce
21 une heure à deux heures, même si, là, on réduit à
22 quarante-cinq (45) minutes le contre-interrogatoire
23 de notre preuve, il y a un souci... puis c'est un
24 peu le but de la réunion aujourd'hui, il y a un
25 souci d'efficacité réglementaire. Ça c'est très

1 LA PRÉSIDENTE :
2 Oui. En fait, je vais profiter de la pause que vous
3 allez prendre pour discuter pour voir s'il y a des
4 intervenants qui auraient des commentaires à faire
5 sur le déroulement du dossier. Maître Sicard, je
6 vois que vous avancez.
7 Me ÉRIC DUNBERRY :
8 Merci.
9 LA PRÉSIDENTE :
10 Merci, Maître Dunberry.
11 REPRÉSENTATIONS PAR Me HÉLÈNE SICARD :
12 Hélène Sicard pour l'Union des consommateurs. Alors
13 comme tout le monde, bonne année.
14 LA PRÉSIDENTE :
15 Merci. Bonne année.
16 Me HÉLÈNE SICARD :
17 J'ai annoncé dans ma lettre, et je vous remercie de
18 tenir cette rencontre, qu'UC s'étonnait du temps de
19 contre-interrogatoires prévu puisque le
20 Transporteur ne nous a adressé aucune demande de
21 renseignements. Il y a un processus pour être
22 efficace devant la Régie qui est établi, qui est ce
23 processus de demande de renseignements où on nous
24 envoie les demandes par écrit, puis on répond aux
25 questions quand il y en a.

1 cher aux consommateurs ces audiences. Et il
2 faudrait peut-être que la Régie pense à l'avenir,
3 là, à aviser les demandeurs ou les parties
4 d'utiliser ce processus de demandes de
5 renseignements un petit peu plus au lieu de prévoir
6 de très longs temps de contre-interrogatoires.
7 LA PRÉSIDENTE :
8 Je vous remercie, Maître Sicard.
9 Me HÉLÈNE SICARD :
10 Merci.
11 LA PRÉSIDENTE :
12 Est-ce que vous avez d'autres commentaires? Est-ce
13 que ça va?
14 Me HÉLÈNE SICARD :
15 Pour le moment... Bien, écoutez, je trouve que la
16 plaidoirie, c'est très long. En ce qui nous
17 concerne, on a annoncé trente (30) minutes, parce
18 que... J'ai cette habitude de vous parler quelques
19 minutes, puis de vous produire un document écrit.
20 Et c'est ce qu'on va faire. Donc, on va, nous,
21 faire tout ce qu'il faut pour respecter nos temps.
22 LA PRÉSIDENTE :
23 Je vous remercie beaucoup, Maître Sicard.
24 Me HÉLÈNE SICARD :
25 Merci.

1 LA PRÉSIDENTE :
2 Maître Turmel. Bonne année à tous, juste au cas où
3 j'oublie.
4 (9 h 15)
5 LA PRÉSIDENTE :
6 Maître Turmel, je m'excuse.
7 REPRÉSENTATIONS PAR Me ANDRÉ TURMEL :
8 Oui, bonjour, Madame la Présidente. André Turmel
9 pour NLH. Bonjour aux Régisseurs. Alors, écoutez,
10 donc, j'ai pris... j'ai entendu, comme vous, les
11 représentations faites par nos collègues de HQT, le
12 procureur interne et les procureurs externes. Deux,
13 trois commentaires, si vous permettez.
14 Premièrement, justement, vous indiquer qu'à
15 l'issue des deux semaines, si jamais il y avait un
16 débordement, pour ma part, je serai absent pour un
17 mois à l'étranger, de la mi-février à la mi-mars,
18 par affaires, pour le travail. Pour des raisons...
19 des dates qui ont déjà été fixées à l'avance, de
20 un.
21 De deux, si je reviens, bon, sur la
22 représentation de la preuve de cinq heures. Dans la
23 communication que nous avons faite il y a quelques
24 jours, commentant un peu avec étonnement le cinq
25 heures annoncées, parce que, comme vous, ça fait

1 plusieurs années qu'on est ici et le cinq heures
2 nous étonnait. Surtout qu'habituellement, la Régie
3 dit toujours que : « On a pris connaissance de la
4 preuve. On l'a lue. Présenter-le. » Bon. Mais ça,
5 bon. Dans le cinq heures annoncé, nous, ce qu'on
6 voulait éviter, et ils sont libres d'administrer
7 leur preuve dans le contexte, dans le cadre que
8 vous permettez, ce qu'on veut éviter, bien sûr
9 c'est de la preuve nouvelle. Notre confrère semble
10 donner l'assurance qu'il n'y en aura pas, on verra
11 à l'usage. Tant mieux si c'est ça.
12 La deuxième question c'est : Y aura-t-il
13 utilisation de documents en support à ça? Et pour
14 éviter peut-être la tentation, parfois on glisse
15 une information, est-il possible, de manière à
16 rechercher une efficacité, à ce que HQT prévoit le
17 dépôt, quelques jours ou la veille, au moins pour
18 qu'on sache qu'est-ce qui sera utilisé? Ça va peut-
19 être nous permettre d'être beaucoup plus rapides et
20 efficace plutôt que de se ruer au micro puis
21 s'objecter au cas où que peut-être il y aurait de
22 l'information. En tout cas, moi, j'y vois comme
23 une... à la recherche, pas du temps perdu, mais à
24 la recherche du temps qui n'existe plus. Ça peut-
25 être une façon de nous aider à se polir et à cet

1 égard-là.
2 Deuxièmement... Puis, le cas échéant, si
3 vous l'ordonnez à HQT, on pourra le faire
4 également, aux intervenants, je serais prêt, moi,
5 dans les temps similaires à ce qu'on demandera, si
6 on utilise un PowerPoint, à le déposer un peu avant
7 pour permettre à tous, là, de... pour qu'on avance.
8 Troisième remarque, c'est dans sa
9 communication de la semaine dernière, HQT
10 annonçait, notamment à l'égard de la preuve de NLH,
11 faisait deux commentaires. Et j'ai noté... Il me
12 s'est pas dédit ce matin, qu'il n'annonce pas de
13 moyen préliminaire. Alors, il n'y a pas de moyen
14 préliminaire qui est annoncé. Mais, en même temps,
15 ils ont écrit, la semaine passée, qu'ils allaient
16 s'objecter à une portion de la preuve, je ne savais
17 pas sur quel sujet. Ce matin je comprends qu'ils
18 vont vouloir s'objecter... est-ce que c'est la
19 totalité, sur la question de l'ordonnance 1000 de
20 la FEREC? Moi, je venais ce matin pour, bien sûr,
21 vous demander qu'ils identifient totalement les
22 sujets qu'ils jugent hors de la preuve, hors du
23 présent dossier.
24 Mais, évidemment, on aura un débat et, ce
25 débat-là, on va le faire puis ça prendra le temps

1 requis. Et, quant à nous, c'est totalement
2 fondamental que vraiment l'ordonnance 1000 est
3 certainement pertinente et utile aux délibérations
4 de la Régie. Et je pense que cela va affecter
5 certainement le débat.
6 Et il me serait apparu opportun que, par
7 écrit, à l'avance, ils identifient les motifs pour
8 lesquels ils jugent que certaines portions de la
9 preuve... comme on le fait habituellement,
10 habituellement on arrive à l'audience puis le... à
11 moins qu'on s'objecte sur un propos d'un témoin,
12 mais habituellement, à l'avance, on identifie les
13 portions de la preuve qu'on juge hors du cadre de
14 l'audience. Ça n'a pas encore été fait, à dessein,
15 ils ne l'ont pas mentionné. Ils n'ont pas annoncé
16 de moyen préliminaire, donc s'objecter pour faire
17 un débat avant l'audience sur la recevabilité ou
18 pas de la preuve.
19 (9 h 20)
20 Alors, je m'étonne un peu de la stratégie
21 un peu toujours étonnante de... là, c'est les
22 heures, ici, maintenant, c'est en s'objecte. Là, on
23 apprend ce matin, goutte à goutte, qu'il y a un
24 sujet. Il me semble qu'on pourrait demander... la
25 Régie pourrait demander à HQT d'annoncer la totalité

1 des sujets, ou des pages, ou des passages sur
2 lesquels il s'objecte, de un. Et de deux, de
3 communiquer par écrit les motifs de l'objection
4 pour qu'on puisse avancer.
5 Sinon, bien, je vous dis, le débat va en
6 être... parce que, moi, jusqu'à maintenant, les
7 heures que je vous ai données, je n'avais rien sur
8 cette ordonnance 1000-là, quant à ce débat-là. Il y
9 en aura un débat, certainement, et ça prendra le
10 temps que ça devra prendre pour défendre les
11 intérêts de notre cliente.
12 Je pense que là s'arrêtent, pour le moment,
13 mes commentaires, Madame la Présidente.
14 LA PRÉSIDENTE :
15 Maître Turmel, restez-là.
16 Me ANDRÉ TURMEL :
17 Oui.
18 LA PRÉSIDENTE :
19 Maître Dunberry, si vous pouviez prendre la micro,
20 s'il vous plaît, juste sur cette dernière question-
21 là, de l'objection de l'ordonnance. Moi, j'avais
22 compris quand vous avez annoncé... puis, il n'y
23 avait pas de moyens préliminaires que vous ne
24 demandiez pas de retrait de preuve; on n'est pas
25 dans le... on n'est pas dans cette demande-là de

1 en bout de piste, de vous-même exclure complètement
2 cette preuve qui n'aura aucune pertinence à vos
3 yeux, si nos représentations à ce sujet-là...
4 Alors, maître... maître Turmel présumait
5 que vous avions des objections à la mise en preuve
6 formelle du document, au sens où l'expert n'en est
7 pas un, ou au sens où le document doit être retiré
8 physiquement du dossier, ce n'est pas ma
9 recommandation mais cela doit être confirmé dans
10 quelques minutes, eu égard aux représentations et à
11 votre question qui nous est présentée maintenant.
12 LA PRÉSIDENTE :
13 Quant à la représentation... je vais refaire les
14 points de maître Turmel, parce que ça va
15 s'appliquer, évidemment, pour tous les
16 participants, pas seulement le Transporteur,
17 mais... Et je sais que, habituellement, le
18 Transporteur, ou le Distributeur, enfin, nous dit :
19 « Bon, bien, la présentation PowerPoint, on la
20 retravaille jusqu'à la dernière minute. C'est pour
21 ça qu'on ne la dépose pas à l'avance, » mais il
22 serait peut-être efficace dans le présent contexte
23 de la déposer quelques jours précédant l'audience.
24 Alors, si on devait penser, par exemple, à mercredi
25 à seize heures (16 h) ou un jeudi, douze (12)

1 votre part quand vous dites que vous contestez
2 l'ordonnance 1000, est-ce que vous demandez le
3 retrait d'une certaine partie de la preuve de NLIH
4 ou pas?
5 Me ÉRIC DUNBERRY :
6 Vous aviez bien lu, Madame la Présidente, et c'est
7 une des choses que je vais confirmer eu égard aux
8 représentations de maître Turmel. Mais ma
9 recommandation à l'origine, qui est sujet à
10 confirmation de ma... c'est de ne pas faire un
11 débat formel d'objection au sens où on retire du
12 dossier des éléments de preuve. Nous ne nous sommes
13 pas objectés à la qualification de l'expert Seabron
14 Adamson, de monsieur Seabron Adams. Nous avons
15 également dit qu'une des raisons pour lesquelles
16 nous avions des contre-interrogatoires sur cette
17 expertise-là, c'est que nous allions vous faire la
18 démonstration lors des plaidoiries et par la voie
19 de contre-interrogatoires que ces éléments-là sont
20 non pertinents et qu'ils devaient être ignorés.
21 Alors, ce n'est pas une objection à
22 l'introduction en preuve d'éléments mais ce sont
23 des représentations qui seront faites en
24 plaidoirie, et ce sera également des contre-
25 interrogatoires qui vous permettront de juger. Et,

1 heures précédant l'audience, est-ce que vous pensez
2 que ce serait possible dans l'état de préparation
3 de votre preuve?
4 Me ÉRIC DUNBERRY :
5 Madame la Présidente, je vais en discuter avec mes
6 clients mais, d'expérience, je peux vous assurer
7 sur mon serment d'office, que ces documents sont
8 chauds quand ils arrivent devant le tribunal, que
9 ce soit devant vous ou devant d'autres tribunaux.
10 On travaille sur ces matières... nous avons des
11 rencontres prévues avec les témoins durant ce week-
12 end-là.
13 LA PRÉSIDENTE :
14 O.K.
15 Me ÉRIC DUNBERRY :
16 Vous deviez bien... en douter. Donc, ce n'est pas
17 parce qu'on ne veut pas, c'est parce que,
18 correctement, on ne suit... on n'est pas en mesure
19 de vous donner un produit fini avant même d'avoir
20 rencontré les témoins qui arrivent, pour madame
21 Chang, de Boston, qui travaille sur ça, qui a des
22 rencontres de prévues. Ce n'est pas possible de
23 vous donner quelques jours d'avance. Et je suis
24 convaincu que maître Turmel vous confirmerait, si
25 vous posiez la question, qu'il travaille sur ses

1 présentations jusqu'à la veille, si ce n'est pas le
2 matin même. C'est malheureusement la réalité.
3 Alors, on n'est pas en mesure de faire ces
4 engagements-là. Et les présentations, elles vous
5 arriveront chaudes lundi matin, puis on fera tout
6 le possible pour vous assurer qu'elles seront
7 introduites sans aucune difficulté.
8 LA PRÉSIDENTE :
9 D'accord. Maître Turmel ?
10 Me ANDRÉ TURMEL :
11 Si je peux me permettre de réagir à ce dernier
12 commentaire, bon, sur le commentaire du PowerPoint,
13 effectivement, je sais ce que c'est. Mais peut-être
14 qu'on peut s'entendre sur d'autres documents qui
15 sont, je ne sais pas, moi, des documents déjà
16 constitués, des études de ceci ou de cela, que
17 parfois on utilise au soutien d'un contre-
18 interrogatoire et qui ne sont pas faits le matin,
19 qui ne sont pas chauds. Ça, peut-être qu'on
20 pourrait... Le tout, dans la perspective de nous
21 aider à ne pas avoir de surprises, d'être prêts à
22 réagir, un PowerPoint, c'est un PowerPoint puis,
23 habituellement, c'est un soutien à la présentation.
24 Ça fait que, d'accord, on peut, je pense, là-dessus
25 je peux moi aussi faire preuve de flexibilité, mais

1 Les temps des interrogatoires, contre-
2 interrogatoires, c'est une chose. Mais là, au
3 niveau des modalités de déposer une preuve en
4 avance, de fournir les plans de contre-
5 interrogatoires, de donner la documentation requise
6 aux fins des contre-interrogatoires... et on se
7 rappellera qu'on contre-interrogestoire a également
8 pour objectif de tester la crédibilité des témoins
9 qui sont sous serment et qui doivent répondre à des
10 questions en temps réel.
11 (9 h 25)
12 Alors, je pense que cette demande-là est
13 complètement inhabituelle. Elle est déraisonnable.
14 Elle est illégale. Et je ne vous certainement
15 suggère pas de la recevoir. Ça va alourdir
16 passablement les choses.
17 LA PRÉSIDENTE :
18 En fait, je ne pense pas que... Ma compréhension,
19 c'est qu'il ne voulait pas aller aussi loin. Mais
20 c'est évidemment dans la mesure où s'il y avait des
21 documents, pour toutes les parties, si vous avez
22 des documents qui ne servent pas spécifiquement à
23 poser une question, mais qui servent à votre preuve
24 que vous avez déjà en votre possession, que vous
25 savez que vous allez déposer, déposez-les, mais

1 tout autre document qui peut être utilisé, il me
2 semblerait que... moi, je serais prêt à faire l'effort
3 de déposer avant.
4 Me ÉRIC DUMBERRY :
5 Madame la Présidente, le procureur de NLH nous taxe
6 d'être hors norme et demande quelques minutes plus
7 tard de présenter des documents, contrairement aux
8 normes.
9 Un contre-interrogatoire se fait sur la
10 base de ce qu'on entend à la cour. Je suis en lien
11 direct avec mon cabinet, et je reçois en temps
12 réel, vous allez le voir, des documents pour poser
13 une question quinze (15) minutes plus tard parce
14 qu'elle est devenue pertinente eu égard à la
15 représentation qui est faite.
16 Les documents qui servent au contre-
17 interrogatoire n'ont jamais été communiqués. C'est
18 un travail qui est difficile à faire. C'est un
19 travail qui évolue continuellement, et je m'objecte
20 formellement à ce qu'on demande au procureurs de
21 communiquer d'avance... et maître Turmel ne l'a
22 jamais fait, ne l'a jamais proposé et il propose
23 ici, sous prétexte que ce dossier soudainement
24 requiert un traitement complètement différent au
25 niveau des modalités d'administration de la preuve.

1 évidemment, dans les contraintes usuelles des
2 règles de preuve. Voilà! Merci, Maître Turmel.
3 Maître Pelletier.
4 REPRÉSENTATIONS PAR Me PIERRE PELLETIER :
5 Pierre Pelletier pour l'AQIC et le CIFO. Je vais
6 peut-être paraître être à contre-courant. La
7 préoccupation que j'ai pour le moment est celle-ci.
8 Mon collègue a annoncé beaucoup de temps, comme on
9 n'arrête pas de le dire, pour ce qui est de sa
10 plaidoirie. Et, moi, ça ne me rend pas
11 particulièrement malheureux.
12 Il m'est arrivé d'avoir quelques
13 expériences devant la Régie où on avait la
14 situation contraire, à savoir que, notamment le
15 Transporteur arrivait à la fin d'un débat, au
16 moment des plaidoiries, avec un document qu'on
17 appelait « Plan d'argumentation » mais qui, en
18 fait, était un argument de cinquante (50) pages,
19 dont le procureur pouvait nous livrer quelques
20 passages, quelques bribes dans les vingt (20)
21 minutes ou les trente (30) minutes qui lui étaient
22 consacrées, de sorte que l'argument finalement,
23 l'argumentation finalement du Transporteur
24 complète, on ne l'avait jamais entendue au moment
25 où, nous, on avait à plaider ensuite. Vous

1 comprenez.
2 Alors, si maître Dunberry, contrairement à
3 ce qu'il annonce, arrivait ici avec une affaire de
4 soixante (60) pages, mais qu'il nous en parlait
5 pendant vingt (20) minutes, bien, nous, on pourrait
6 bien répondre aux vingt (20) minutes qu'il a
7 énoncées verbalement, mais on n'aurait pas grand-
8 chose à dire sur les soixante (60) pages qu'on n'a
9 pas eu le temps de lire.
10 Alors, je veux juste vous sensibiliser à
11 cette problématique-là et vous dire, bien, que si
12 jamais on se retrouve dans une situation comme
13 celle-là où on a une très longue plaidoirie écrite
14 dont on n'a même pas eu l'occasion de prendre
15 connaissance à l'avance, il pourrait bien arriver
16 que ce soit nous qui demandions la possibilité de
17 plaider par écrit justement parce qu'on a quand
18 même, on a quand même le droit de prendre
19 connaissance de l'argumentation du demandeur avant
20 de proposer notre propre plaidoirie.
21 Vous n'avez rien à décider sur ce que je
22 vous dis pour ce matin. Mais je veux vous
23 sensibiliser à ça, parce que c'est déjà arrivé. Et
24 il pourrait arriver que, effectivement, dans le
25 contexte de ce dossier-ci où le temps présente un

1 longue par écrit et avec une plaidoirie verbale, je
2 dirais, plus courte et où on fait valoir les faits
3 saillants.
4 Évidemment, on peut s'attendre avec une
5 plaidoirie de cinq heures qu'il y ait un certain
6 document de soutien à ça. Et j'ai comme
7 l'impression qu'on va aussi en mode faits saillants
8 d'une plaidoirie écrite. Ça, ça me préoccupe aussi.
9 Et devant les tribunaux, je dirais, de droit
10 commun, souvent, on exige soit l'un, soit l'autre,
11 et on va vous dire : bien, écoutez, si vous voulez
12 avoir un plan d'argumentation, c'est une chose,
13 mais d'avoir un mémoire écrit en texte suivi, c'en
14 est une autre.
15 Et, ça, c'est peut-être un élément où peut-
16 être il y aurait une réflexion à faire au niveau de
17 la Régie parce qu'on n'a jamais vraiment obligé
18 quoi que ce soit au niveau des intervenants ou au
19 niveau d'Hydro-Québec, peu importe la division, ou
20 même Gaz Métro, parce que c'est un choix qu'on peut
21 faire. Un plan d'argumentation, c'est une chose. On
22 a des « Point Form », excusez-moi les expressions
23 anglophones, et on a des jurisprudences à l'appui.
24 Parfois, on a des bouts de texte ou des extraits
25 qui sont intégrés dans le texte. Mais on n'a pas un

1 problème manifestement à première vue, il pourrait
2 bien arriver qu'à la toute fin, là, le Transporteur
3 n'ait pas le temps de, n'ait pas beaucoup de temps
4 pour parler. Mais je ne voudrais pas que sa
5 plaidoirie soit substituée par un long document
6 auquel on n'aurait pas le temps de répondre. Alors,
7 je vous le dis d'avance, si ça se présente comme
8 ça, on va vous demander la permission de plaider
9 par écrit aussi.
10 LA PRÉSIDENTE :
11 Je vous remercie beaucoup, Maître Pelletier, de ces
12 commentaires. Maître Cadrin.
13 REPRÉSENTATIONS PAR Me STEVE CADRIN :
14 Bonjour à la formation de la Régie. Steve Cadrin
15 pour la FCEI. J'ai laissé passer maître Turmel
16 avant. Question de vous mélanger.
17 LA PRÉSIDENTE :
18 Il n'y avait pas d'autres formules ce matin.
19 Me STEVE CADRIN :
20 Question de vous mélanger plus. C'est ça. Écoutez,
21 moi, j'aurais peut-être trois niveaux de
22 préoccupation. Je vais commencer par la fin, là,
23 parce que maître Pelletier vient de faire le
24 commentaire, puis on vient de le vivre il n'y a pas
25 longtemps d'ailleurs, une plaidoirie relativement

1 texte en suivi, puis on n'aura pas... Puis, là,
2 j'ai peur, parce que si vingt (20) minutes ou une
3 demi-heure de plaidoirie a donné soixante (60)
4 pages, j'imagine ce que cinq heures pourraient
5 donner. Et je fais ça à la blague.
6 Je ne sais pas qu'est-ce que ça va donner
7 comme pages en termes de maître Dunberry, mais je
8 comprends qu'il va nous écrire quelque chose, ne
9 serait-ce que le passé sera garant de l'avenir à ce
10 niveau-là, on aura une certaine plaidoirie écrite,
11 certainement, et un appui à ce niveau-là.
12 Ça, c'est un élément sur lequel, moi, je me
13 préoccupe beaucoup, parce que, à la fin, comment on
14 va y répondre. Les dernières fois, on s'est
15 organisé, on a fait un peu de blague avec ça en
16 disant, on va répondre à une plaidoirie. C'est sûr
17 que c'est des sujets peut-être plus précis, puis on
18 était peut-être à l'aise. Mais là ici, ça risque de
19 devenir quelque chose d'assez monstrueux compte
20 tenu du cinq heures annoncé et compte tenu de
21 l'ensemble des sujets.
22 Ça ne sera pas chacun des intervenants qui
23 va répondre au cinq heures. On a compris ça. Mais
24 on aura certains sujets sur lesquels on va être
25 animé. Ça serait peut-être une suggestion donc

1 d'exiger un plan de plaidoirie plutôt qu'un mémoire
2 écrit. Et donc d'exiger la forme bien de plaidoirie
3 à ce moment-là et de refuser un document qui serait
4 une plaidoirie écrite style mémoire.
5 LA PRÉSIDENTE :
6 Ça va vraiment dépendre. Écoutez, idéalement, là,
7 tout le monde va pouvoir faire sa plaidoirie
8 oralement et soumettre un plan d'argumentation.
9 Mais évidemment ça va dépendre du déroulement. Et
10 ce que je ne voudrais pas, c'est qu'on déborde et,
11 là, qu'on me dise : « Bien, il faut continuer
12 l'audience plus tard pour le faire », alors qu'il
13 n'y a pas de « plus tard », qu'il n'y a pas de
14 disponibilité. Que les prochaines disponibilités
15 sont en juillet. Alors, évidemment, si ça devait
16 être le cas, bien, on fera par écrit.
17 (9 h 35)
18 Me STEVE CADRIN :
19 Mais comprenez-moi, ce que je veux dire, c'est que
20 quand on plaide, qu'on a la chance de le faire
21 verbalement, oralement devant vous, règle générale,
22 puis dans les derniers dossiers, on a aussi une
23 plaidoirie écrite en texte suivi à longueur.
24 Et ça c'est pour une plaidoirie plus courte, que
25 vous avez appelée tout à l'heure, usuellement,

1 Ailleurs, là, cour supérieure ou ailleurs dans des
2 dossiers tout aussi importants, sinon plus, on a
3 cette obligation-là de se limiter dans le style de
4 plaidoirie qu'on doit présenter.
5 Et un document de support qui est très long
6 en... et vous lirez ça dans votre bureau en
7 délibéré mais, nous aussi, il faut qu'on le lise
8 puis il faut qu'on y réponde puis là c'est du tac
9 au tac, entre guillemets, le lendemain matin, peut-
10 être, dans ce cas-ci. Ça devient un peu
11 particulier. Surtout après une longue plaidoirie
12 comme ça.
13 Puis je ne suis pas au niveau du temps, je
14 ne peux pas en discuter, du temps, au niveau de
15 maître Dunberry, je n'ai rien à dire sur ce sujet-
16 là.
17 Pour ce qui est de deux éléments. En fait,
18 on a parlé des documents à fournir d'avance. Puis,
19 moi, je suis un peu surpris de me faire dire qu'on
20 va avoir un document de présentation qui va être
21 travaillé jusqu'au matin même, par exemple, la
22 présentation de la preuve du Transporteur.
23 Ici, le Transporteur sait... connaît notre
24 preuve, je comprends qu'il y a des éléments de
25 contre-preuve qui vont être faits d'entrée de jeu,

1 moins de deux heures, là. Et là, quand on en frappe
2 une de cinq heures, bien, on peut imaginer que le
3 document va avoir le volume qui va avec, et c'est
4 là où j'ai un problème. Parce qu'on fait les deux
5 en même temps puis on fait les points saillants
6 puis, veut, veut pas, on doit le faire un peu comme
7 ça, faire les points saillants du dossier, mais une
8 plaidoirie ce n'est pas refaire le dossier, c'est
9 de plaider les points saillants du dossier. Puis,
10 évidemment, il y a des questions juridiques qu'on
11 ne peut pas aborder avec les témoins puis on les
12 règle là.
13 Mais, moi, ce que je vous inviterais à
14 faire c'est de changer ce type de document là pour
15 ne pas qu'on ait les deux. Parce que souvent c'est
16 ça qu'on a, on a une plaidoirie relativement longue
17 et un document très long, qui vient avec, sur
18 lequel on fait les faits saillants de. Et là
19 devient plus problématique et là ça va devenir
20 encore plus grave, je pense, dans ce cas-ci.
21 Je vous invite simplement à regarder ça,
22 c'est... on n'est pas surpris, je pense que maître
23 Dunberry a déjà plaidé devant d'autres instances,
24 il nous l'a dit tout à l'heure. Alors, des plans de
25 plaidoirie, ça existe, on n'est pas surpris.

1 puis je ne peux que saluer ce que j'ai déjà salué
2 dans le passé, quand maître Fréchette l'avait fait,
3 il n'y a pas de ça si longtemps, dans la cause
4 tarifaire, ce qu'on avait aussi demandé ou ce que
5 j'avais discuté à l'époque, ça serait peut-être
6 bien d'avoir la présentation ne serait-ce que la
7 veille, là, et la veille ouvrable étant le
8 vendredi, à la rigueur, ou le jeudi, pour nous
9 permettre de se retourner. Parce que, malgré toutes
10 les bonnes volontés du monde, il semble que le
11 regard qui est jeté par cette présentation
12 PowerPoint là amène un côté nouveau à la preuve. Je
13 ne veux pas dire que c'est de la nouvelle preuve,
14 vous avez vu que j'ai été subtile pour le dire
15 comme ça, mais parfois on arrive avec des éléments
16 qui nous prennent pas mal par surprise. Et, plus
17 souvent qu'autrement, on passe quelques minutes à
18 jurer, en contre-interrogatoire, du document de
19 présentation plus que du contenu de la preuve puis
20 là on... « Mais pourquoi vous avez mis le tableau
21 puis pourquoi c'est comme ça? Pourquoi ce chiffre-
22 là apparaît là? », puis là on passe plusieurs
23 minutes à discuter du fameux document de
24 présentation. Parfois c'est par notre
25 incompréhension, par le peu de temps qu'on a pour

1 pouvoir s'y préparer.
2 Moi, je ne l'accepte pas puis je ne
3 comprends pas qu'un document de cette importance-là
4 ne soit pas préparé au moins la veille ouvrable
5 puis communiqué la veille ouvrable. Ça existe
6 devant tous les tribunaux, je ne vois pas pourquoi
7 ça ne pourrait pas être le cas ici, avec tout le
8 respect que l'on doit. Et puis je comprends qu'il y
9 a des témoins experts, j'ai tout compris ça aussi
10 également. Mais les moyens électroniques, de nos
11 jours, font en sorte qu'en peut être pas mal tous
12 présents en même temps au même endroit. Et il a
13 encore le temps de se retourner et de faire quelque
14 chose pour que ce soit présenté d'avance.
15 Et comme ce sera une preuve de cinq heures,
16 là, quatre à cinq heures qu'on annonce, je
17 comprends qu'un document de présentation qui
18 devrait être relativement complet à ce niveau-là,
19 qui devrait avoir beaucoup de choses, je ne vois
20 pas pourquoi il n'est pas produit d'avance. Tous
21 les éléments sont dans les mains du Transporteur
22 déjà depuis un certain temps pour préparer ce
23 document-là. Il va travailler jusqu'à la dernière
24 minute parce que le temps lui permet de le faire
25 parce que vous ne l'obligez pas de le produire

1 n'arrive pas à comprendre ce qu'on n'a pas pu posé
2 comme question en demande de renseignements, je ne
3 comprends pas qu'on joue le... le jeu du contre-
4 interrogatoire à l'audience, débat contradictoire à
5 la vieille école alors que ces demandes de
6 renseignements sont là justement pour mettre le
7 débat sur la table avant qu'on y arrive.
8 Là je respecte la décision de mon confrère
9 mais je vais m'y objecter, moi aussi, je trouve ça
10 très particulier, on n'a posé aucune question à
11 notre témoin ou, enfin, selon le mémoire qui est là
12 puis qu'on en annonce autant. Je comprends qu'on
13 l'a diminué mais c'est beaucoup de temps. Surtout
14 qu'on vous annonce nous-mêmes une présentation qui
15 sera passablement plus courte et qui sera tu type
16 faits saillants, sachant très bien que vous avez eu
17 la preuve.
18 Alors, ça, je trouve ça particulier puis je
19 vois que je ne suis pas le seul, je n'ai pas
20 regardé tout le monde avant de poser la question
21 mais j'ai vu que maître Sicard vous en parlait tout
22 à l'heure. Ça, je ne trouve pas ça acceptable dans
23 le genre de débat que vous avez et vous auriez des
24 ordonnances à rendre à ce niveau-là et vous
25 pourriez en rendre éventuellement. Et ça aurait

1 d'avance mais je vous suggère très fortement de
2 l'obliger à le produire d'avance, et vous avez tout
3 à fait le droit de le faire, il n'y a rien là
4 d'illégal ou de particulier pour ce document-là. Je
5 n'entends pas les documents de contre-
6 interrogatoire, je comprends ce que maître Dunberry
7 dit à ce niveau-là, bien que je ne partage pas
8 nécessairement son opinion sur un débat
9 contradictoire, là, on n'est pas dans un débat
10 contradictoire conventionnel, on est devant la
11 Régie, c'est une autre sorte de débat. Nous ne
12 sommes pas là pour gagner, les intervenants versus
13 Hydro-Québec TransÉnergie, on a des prétentions à
14 faire valoir, des points à vous communiquer, on
15 doit vous convaincre.
16 Je ne suis pas certain qu'on est dans la
17 même sorte de contre-interrogatoire que les contre-
18 interrogatoires d'un débat contradictoire mais...
19 je n'ai pas besoin d'aller là mais je vais faire le
20 pas sur le contre-interrogatoire. Il n'y a aucune
21 demande de renseignements qui est adressée à FCEI,
22 on présente notre preuve pendant quarante-cinq (45)
23 minutes puis on nous annonce... puis on s'est
24 limités maintenant à une heure, une heure et quart
25 de contre-interrogatoire. Les bras me tombent, je

1 permis de mieux cadrer le débat puis on n'aurait
2 pas deux semaines d'audience à chercher des minutes
3 à gauche et à droite, ce qu'on aura peut-être à
4 faire.
5 Alors, ça, c'est un élément particulier, on
6 verra, je ne peux pas d'avance vous dire : « Je
7 vais m'objecter systématiquement à toutes les
8 questions », mais, chose certaine, je fais part de
9 mon commentaire, je trouve ça particulier et je
10 pense que, comme intervenant, on apprécie peu se
11 faire poser des questions rendus à l'audience puis
12 là on n'est pas un jeu de chat et souris, là,
13 essayer d'attraper le témoin dans le coin. Peut-
14 être que c'est ça qu'on nous annonce mais je ne
15 sais pas si c'est ça qu'on veut faire, mais c'est
16 particulier.
17 (9 h 40)
18 LA PRÉSIDENTE :
19 Je vous remercie, Maître Cadrin, Maître Hamelin.
20 REPRÉSENTATIONS PAR Me PAULE HAMELIN :
21 Bonjour, Madame la Présidente, Madame, Monsieur le
22 Régisseur, Paule Hamelin pour Énergie Brookfield
23 Marketing. J'appuie la position de maître Turmel et
24 de mon confrère, maître Cadrin, à l'effet d'avoir
25 le PowerPoint à l'avance. Ce serait fort utile. Je

1 pense qu'on peut effectivement être en mesure de
2 nous le fournir à... même si on... ils travaillent
3 très fort. On comprend qu'ils y travaillent depuis
4 un certain temps déjà et dans les prochaines
5 semaines également. Alors, ça serait utile de
6 l'avoir.

7 Et, je vous dirais également qu'on a, de
8 notre côté, une nette préférence pour une
9 plaidoirie orale versus un document écrit.

10 Naturellement, nous n'avons pas déposé de preuve,
11 alors vous ne serez pas surpris qu'au niveau de
12 l'argumentation, on préférerait faire nos
13 représentations verbalement. Je vous remercie.

14 LA PRÉSIDENTE :
15 Je vous remercie beaucoup. Maître Dunberry, vous
16 étiez... vous deviez consulter vos clients.

17 Me ÉRIC DUNBERRY :
18 Oui, je voulais consulter...

19 LA PRÉSIDENTE :
20 Oui?

21 Me ÉRIC DUNBERRY :
22 ... mes clients. Ce ne sera vraiment pas très long.
23 Je sais que nous allons terminer au plus tard à dix
24 heures (10 h). J'en ai pour quelques minutes, je
25 vous rassure, mais j'aimerais quand même prendre

1 avoir discuté avec mes clients, je pense que c'est
2 une mesure qui pourrait effectivement éviter
3 certaines mauvaises surprises.

4 Les deux intervenants qui ont la preuve la
5 plus lourde, et je ne le dis pas de façon
6 péjorative, bien au contraire, c'est l'ACCIE-CIFQ
7 et NLH, dans la mesure où ils ont plusieurs témoins
8 mais ils ont également deux experts. Et je vous
9 dirais d'expérience que de traiter des cas plus
10 lourds en début que vers la fin - parce que
11 présentement, ils seraient entendus vers la fin,
12 davantage qu'au début - et s'il devait y avoir des
13 contre-interrogatoires et des présentations de part
14 et d'autre plus longues que ce qui avait été
15 anticipé, je pense que, de façon à juger des choses
16 et des risques de façon prospective, je pense qu'il
17 est préférable de vivre ces incidents imprévisibles
18 en première semaine qu'en deuxième semaine.

19 Alors, dans la mesure où cela peut se
20 faire, je pense que ce serait là une mesure
21 d'efficacité et de gestion du risque de
22 débordement. Et, encore une fois, je le dis parce
23 que nous avons cette idée de regrouper en un bloc
24 les experts.

25 Je le répète pour qu'il n'y ait pas de

1 peut-être soixante (60) secondes avec mes clients,
2 mes mandants derrière moi, juste pour confirmer les
3 représentations finales...

4 LA PRÉSIDENTE :
5 Oui.

6 Me ÉRIC DUNBERRY :
7 ... qu'on vous fera ce matin.

8 LA PRÉSIDENTE :
9 Alors, on va prendre un cinq minutes. On revient
10 vers moins quart?

11 Me ÉRIC DUNBERRY :
12 Merci.

13 LA PRÉSIDENTE :
14 O.K. ? Moins quart.

15 SUSPENSION DE L'AUDIENCE
16 REPRISE DE L'AUDIENCE

17 LA PRÉSIDENTE :
18 Rebonjour, Maître Dunberry.

19 REPRÉSENTATIONS PAR Me ÉRIC DUNBERRY :
20 Bonjour, Madame la Présidente. Alors, rapidement,
21 quelques sujets sur lesquels nous aimerions
22 revenir. D'abord, bien que j'aie compris que vous
23 avez presque rendu une décision sur la séquence de
24 présentation de comparution des intervenants, je
25 vous dirais simplement ceci parce que, après en

1 confusion parce qu'à la lecture des lettres, je
2 pense qu'il y en a eu : on ne propose pas de
3 scinder les panels. On ne dit pas : « Nous allons
4 entendre madame Chang, monsieur Adamson et monsieur
5 Knecht, si je prononce bien son nom, ensemble dans
6 un bloc, et ensuite on va scinder ces panels pour
7 entendre ces intervenants plus tard. Non, ce n'est
8 pas ça.

9 C'est qu'on commence avec Hydro-Québec,
10 avec le panel du Transporteur. On termine ce panel.
11 Suite à ça, le panel de l'ACCIE-CIFQ intervient, ou
12 ça pourrait être NLH selon les préférences. Et là,
13 on débute et on termine ce panel avec tous ses
14 témoins, contre-interrogatoire inclus, et là, on
15 passe à l'intervenant suivant. Donc, ce n'est qu'un
16 changement dans l'ordre de comparution. Ça n'a
17 aucune espèce d'impact sur la présentation de la
18 preuve.

19 Mais ça a l'avantage important, je pense,
20 de mettre en début de semaine, et dans une séquence
21 où vous avez le plaisir d'entendre toute la preuve
22 ensemble. Parce que là, vous allez entendre madame
23 Chang parler de choses d'ordre réglementaire, un
24 peu ésotérique à l'occasion, et là, vous allez
25 attendre sept jours avant d'entendre la réponse de

1 monsieur Knecht ou de monsieur Adamson sur les
2 sujets d'expertise, parce que nous sommes les
3 premiers et ils se retrouvent plutôt vers la queue
4 du peloton, et dans le cas de NLH, en dernier.
5 Alors, si on regroupait ça, vous risqueriez
6 de réduire les risques de débordement et d'avoir
7 une audition sur des questions qui sont
8 interreliées dans un bloc bien défini. Et tous les
9 experts vont sans doute apprécier d'être là en même
10 temps, ou relativement en même temps, dans une
11 période qui pourrait peut-être se faire en première
12 semaine. Alors, je le dis parce que je pense que ça
13 pourrait être intéressant pour tous. C'était dans
14 notre lettre. Alors, voilà.
15 Maintenant, je reviens, dans l'ordre des
16 présentations qui ont été faites, sur certains
17 points. Maître Sicard et maître Cadrin vous ont
18 parlé d'une objection à venir sur des questions qui
19 n'ont pas encore été posées à leurs témoins au
20 motif que nous serions forcés de poser des
21 questions parce que nous n'avons pas fait de
22 demande de renseignements ou, à l'inverse, que
23 parce que certaines personnes auraient fait des
24 demandes de renseignements, bien là, ils ne peuvent
25 poursuivre avec des contre-interrogatoires.

1 qui, aujourd'hui, apparaît à la lumière du dossier
2 complet, je vous sou mets qu'il n'y a aucune base
3 cohérente, logique ou rationnelle pour faire ça.
4 LA PRÉSIDENTE :
5 Maître Dunberry, je vais vous interrompre juste
6 pour faire le point sur cette question-là. C'est
7 sûr, pour vous dire que si vous demandez, en
8 contre-interrogatoire, des questions qui requièrent
9 des calculs importants de la part des témoins, qui
10 font en sorte qu'ils ne seraient pas en mesure de
11 vous répondre là et qui requièrent des engagements
12 importants par la suite, c'est sûr qu'on va être
13 surpris puisque les DDR servent, usuellement, à ce
14 type de questions là. Mais c'est sûr que vous avez
15 le droit de poser des questions, là, ce n'est
16 pas... ça ne vous empêche absolument pas de poser
17 des questions en contre-interrogatoire mais c'est
18 sûr que ça serait surprenant que vous... si vous
19 arriviez, tout d'un coup, en contre-interrogatoire,
20 avec des questions qui requièrent des calculs
21 complexes.
22 Me ÉRIC DUNBERRY :
23 Je vous entends, Madame la Présidente, et je vous
24 rassure tout de suite. Et, par ailleurs, eu... je
25 réagissais au fait qu'il y avait des objections

1 Je vous soumettrais deux choses. D'abord,
2 ce n'est pas la vocation d'une demande de
3 renseignements, vous l'avez déjà dit. Deuxièmement,
4 il n'y a rien dans les précédents, dans la
5 procédure, dans la loi ou la réglementation qui
6 constituerait une base pour cette privation du
7 droit fondamental au contre-interrogatoire qui est
8 enchâssé dans les chartes le droit d'être entendu.
9 Et, troisièmement, est-ce qu'on devrait
10 conclure que la Régie elle-même ne pourrait contre-
11 interroger ou poser des questions en audience,
12 parce qu'elle présente des demandes de
13 renseignements? Parce que si la Régie a le droit de
14 poser des questions même si elle a fait des
15 demandes de renseignements, théoriquement, les
16 autres parties doivent avoir le même droit pour
17 pouvoir avoir cette équité procédurale sur
18 l'ensemble des éléments de preuve.
19 (§ h 55)
20 Je sou mets que cette approche-là n'a aucun
21 fondement et mène à un cul-de-sac. Et si on est
22 pour perdre du temps précieux pour faire ce type
23 d'objection là à l'égard de questions qui n'ont pas
24 encore été posées parce que nous aurions dû
25 anticiper, dans nos demandes de renseignements, ce

1 formelles, s'il devait y en avoir, on pourra en
2 débattre à ce moment-là, mais je voulais faire ce
3 commentaire-là.
4 L'autre commentaire important, Madame la
5 Présidente, c'est qu'encore une fois, là, je tente
6 de comprendre certaines des interventions mais les
7 intervenants nous reprochent de plaider oralement
8 trop longtemps et les mêmes intervenants nous
9 reprocheraient de déposer un document écrit qui
10 serait trop long.
11 Est-ce que nous pouvons, oui ou non, faire
12 des représentations et être entendus sur un sujet
13 et sur des dossiers importants? Et que l'on peut se
14 présenter devant vous et faire une plaidoirie orale
15 et également prévoir la possibilité que nous
16 n'ayons pas le temps de la compléter et avoir, en
17 cours d'audience, en préparation une plaidoirie
18 écrite qui pourrait faire, oui, cinquante (50)
19 pages, il y a treize (13), quatorze (14), quinze
20 (15) sujets à aborder?
21 Madame la Présidente, je ne comprends pas
22 comment l'on peut vous demander de nous
23 restreindre, d'entrée de jeu, sur notre capacité,
24 notre faculté, notre désir de vouloir être entendus
25 oralement sur les faits saillants, les points

1 importants à l'intérieur d'une période qui est
2 limitée, quelle qu'elle soit, et d'avoir un appui
3 documentaire. Et chaque intervenant a la faculté de
4 faire la même chose.

5 L'idée de vouloir nous limiter parce qu'ils
6 ne veulent pas prendre une approche qui serait la
7 nôtre, de façon à ce que nous ne fassions rien de
8 ce qu'ils ne feront pas eux-mêmes, n'est pas une
9 approche raisonnable. Nous allons exiger le droit
10 d'être entendus également avec, pour appui, un
11 document, de la preuve, des notes sténographiques,
12 des exhibits, des pièces qui auront été déposées,
13 et de vous soumettre oralement et par voie
14 documentaire l'ensemble des éléments qui, pour
15 nous, sont importants, Madame la Présidente.

16 Et cette volonté d'intervenants de nous
17 limiter non seulement quant au temps mais également
18 quant aux modalités. Si c'est à l'oral, ils ne
19 peuvent pas dépasser d'écrit; si c'est un écrit, il
20 ne faut pas qu'il soit trop long. Il ne faut pas
21 que ça soit les deux en même temps. Alors, Madame
22 la Présidente, sur ça, là, je tiens à le dire tout
23 de suite et d'entrée de jeu, je pense que
24 l'objectif ici, là, c'est de vous fournir les
25 éléments et l'éclairage appropriés pour qu'une

1 confirmation, qu'il devait faire, et peut-être ça a
2 été fait, je m'en excuse si je n'en suis pas
3 informé, qu'il aurait besoin d'une traduction
4 simultanée pour ses clients pour toute la durée de
5 l'audition.

6 Nous avons eu des échanges téléphoniques
7 avec madame Giner. Et nous avons également laissé
8 un message à maître Dubois sur la façon dont la
9 Régie voulait traiter cette demande. Alors, elle
10 est peut-être... Peut-être que ça a fait l'objet
11 d'un traitement interne à la Régie. Je n'en suis
12 pas personnellement informé. Mais il y a peut-être
13 cet élément-là simplement à clore ce matin pour
14 éviter qu'il y ait des surprises de ce côté-là si
15 tout est qu'on devait avoir une traduction en
16 simultanée pour la totalité des deux semaines.

17 Madame la Présidente, à moins de questions
18 de la part de la formation, Madame la Régisseuse
19 Pelletier, Monsieur le Régisseur Pilotto, à moins
20 de questions de votre part, voilà nos
21 représentations ce matin.

22 M^{me} LOUISE PELLETIER :

23 Je n'ai pas de questions. Qu'un seul commentaire,
24 que ma présidente me reprendra si jamais j'ai tort.
25 Je ne crois pas avoir compris ou que quiconque ait

1 décision soit rendue. On fait des débats de
2 modalités qui ont pour objectif de brimer ce droit
3 d'être entendus et je me... je conteste cela.
4 (10 n)

5 Sur notre capacité de faire une
6 présentation, Madame la Présidente, nous
7 travaillerons à présenter le deux (2) février en
8 matinée une présentation. Elle ne sera pas prête
9 avant, je peux vous le dire. Et si elle était prête
10 avant, est-ce qu'on devrait comprendre qu'on perd
11 la faculté de la modifier, de l'améliorer durant le
12 week-end? Et si je la dépense le vendredi et que
13 j'arrive le lundi matin, je vous dis : « Écoutez,
14 j'aimerais, j'ai rajouté deux pages durant le week-
15 end », « Objection! vous ne pouvez pas présenter un
16 énoncé différent de celui que vous avez... » Ça ne
17 tient pas la route, Madame la Présidente. Et je
18 vous soumetts de ne pas aller dans cette direction"
19 là.

20 Il y a un élément qui n'a pas été abordé.
21 C'est celui de la traduction simultanée que nous
22 voulions évoquer. NLH, par son procureur, a fait la
23 demande d'assurer une traduction simultanée. Ma
24 collègue maître Hivon a eu des échanges avec le
25 procureur de NLH. Et nous avons compris, sujet à

1 conclu qu'on vous empêche de plaider oralement et
2 de faire toutes les représentations que vous avez à
3 faire. Personne ici ne veut vous limiter d'emblée à
4 produire une quelconque documentation ou
5 plaidoirie.

6 Vous semblez dire que la volonté des
7 intervenants est de vous limiter. Mais c'est la
8 volonté du banc qui va décider. Et je ne crois pas
9 que nous voulions limiter qui que ce soit dans une
10 plaidoirie ou autre. Soyez-en assuré! Ce n'est
11 pas... En tout cas, ce n'est pas notre... non
12 intention à tout le moins.

13 M^e ÉRIC DUNBERRY :

14 Madame la Présidente, je n'imputais aucune
15 intention à la formation, à la Régie ou au banc. Je
16 réagissais à un commentaire évoqué, je pense, par
17 maître Pelletier et peut-être également par maître
18 Cadrin, sauf erreur, à l'effet qu'il serait
19 inapproprié de permettre à la fois une plaidoirie
20 orale et le dépôt d'un document d'encadrement qui
21 serait au delà d'un certain nombre de pages. Je
22 pense que tous et chacun est libre. Je ne me
23 répéterai pas, là. Mais tous et chacun est libre de
24 faire ce qui lui paraît correct pour vous aider,
25 pour vous informer. Et chacun le fera de la façon

1 qui lui convient, selon son expérience et ses
2 objectifs. Alors, c'est simplement ça que je
3 voulais évoquer.
4 LA PRÉSIDENTE :
5 Et puis... Juste un instant, Maître Turmel. En
6 toute transparence, Maître Dunberry, sur la notion
7 de la rétrospectivité, si vous voulez aborder les
8 conditions d'électricité chapitre 19, vous allez
9 voir, il y a des informations sur cet aspect-là qui
10 sont déjà alors peut-être abordées.
11 Me ÉRIC DUNBERRY :
12 Je le lisais cette semaine, Madame la Présidente.
13 LA PRÉSIDENTE :
14 Alors au cas où voilà Maître Turmel, vous aviez un
15 mini commentaire, parce qu'il s'approche dix heures
16 (10 h).
17 Me ANDRÉ TURMEL :
18 Madame la Présidente, je ne veux pas refaire le
19 débat. C'est fait. Simplement pour... Deux points.
20 Sur la demande d'interprétariat. Oui. Alors, on
21 l'avait fait, on en avait déjà parlé à maître
22 Dubois qui m'avait dit de communiquer avec les
23 procureurs d'HQT. Nous, la demande, elle est là.
24 Nous sommes dans l'attente de la Régie. On n'a pas
25 pris de dispositions pour le moment. Mais la

1 que c'est bel et bien la position qu'il devait
2 vérifier avec ses collègues.
3 Me ÉRIC DUNBERRY :
4 Madame la Présidente, il n'y aura pas d'objection
5 au dépôt en preuve du rapport de monsieur Adamson
6 ou de parties du rapport de monsieur Adamson. Nous
7 allons contre-interroger sous réserve de vous dire
8 quelques jours plus tard que son rapport est sans
9 pertinence et devrait être ignoré bien qu'il est
10 formellement au dossier. Alors, ce sera un débat de
11 fond lors de la plaidoirie.
12 LA PRÉSIDENTE :
13 Excellent! Je vous remercie beaucoup. Trente (30)
14 secondes, Maître Sicard.
15 Me HÉLÈNE SICARD :
16 Rapidement. Suite à la proposition que vous fait
17 maître Dunberry pour ce qui est du processus, de la
18 place de chaque intervenant. UC n'aurait pas
19 d'objection à ce qu'on, tant dans les contre-
20 interrogatoires que pour la présentation des
21 preuves, que les intervenants qui ont des experts
22 procèdent en premier.
23 LA PRÉSIDENTE :
24 O.K.
25

1 demande, elle est là.
2 LA PRÉSIDENTE :
3 Bien, madame Giner m'en a parlé rapidement. Mais je
4 pense qu'il va falloir reconfirmer avec elle.
5 Me ANDRÉ TURMEL :
6 D'accord.
7 LA PRÉSIDENTE :
8 C'est habituellement le secrétariat qui s'occupe de
9 ces questions là.
10 Me ANDRÉ TURMEL :
11 Parfait.
12 LA PRÉSIDENTE :
13 Je vais revérifier avec elle.
14 Me ANDRÉ TURMEL :
15 Dernier point. Juste avant que mon confrère
16 confirme, parce que, avant la pause, il devait
17 vérifier avec ses clients sur...
18 LA PRÉSIDENTE :
19 La contestation.
20 Me ANDRÉ TURMEL :
21 ... les propos peut-être sur la preuve. Je
22 comprends qu'il va plaider, il va contre-interroger
23 sur ces questions qu'il croit non pertinentes, il
24 va plaider à la fin. C'est ce que j'ai compris.
25 Maintenant mieux ce matin. Juste qu'il me confirme

1 Me HÉLÈNE SICARD :
2 On pense même que, puisqu'il y a madame Chang du
3 côté du Transporteur et il y a des intervenants qui
4 ont des experts, ça peut aider peut-être à limiter
5 certains des contre-interrogatoires de ceux qui
6 n'ont pas d'experts par après. Merci.
7 LA PRÉSIDENTE :
8 Je vous remercie beaucoup, Maître Sicard. Alors,
9 sur cette question-là en fait, on va vous revenir
10 rapidement. On va revoir le calendrier à la lumière
11 des propos qui ont été tenus ce matin. On va
12 essayer de publier rapidement, soit cet après-midi,
13 soit demain. Et puis on vous laissera savoir
14 rapidement comment ça va se dérouler.
15 Me ÉRIC DUNBERRY :
16 Merci, Madame la Présidente. Bonne journée. Au
17 revoir.
18 LA PRÉSIDENTE :
19 Je vous remercie à tout le monde.
20 FIN DE L'AUDIENCE
21
22
23
24
25

1 Je, soussigné, JEAN LAROSE, sténographe
2 officiel dûment autorisé à pratiquer avec la
3 méthode sténotypie, certifie sous mon serment
4 d'office que les pages ci-dessus sont et
5 contiennent la transcription exacte et fidèle de la
6 preuve en cette cause, le tout conformément à la
7 Loi;
8
9 Et j'ai signé :
10
11 _____
12 JEAN LAROSE
13 Sténographe officiel